

La notion de biopouvoir appliquée à l'analyse du discours de  
deux éditoriaux : *Le Monde* et *Le Figaro*

Mémoire de maîtrise  
Lois Xacobe Atanes Barciela  
Université de Tampere  
Langue française  
Juin 2017

Tampereen yliopisto  
Ranskan kielen maisteriopinnot  
Viestintätieteiden tiedekunta

ATANES BARCIELA, LOIS XACOBÉ: « La notion du biopouvoir appliquée à l'analyse du discours de deux éditoriaux : Le Monde et Le Figaro. »

Pro gradu -tutkielma, 65 sivua + 3 liitesivua. Kesäkuu 2016

---

Tässä pro gradu -tutkielmassa selvitan, millä tavalla Foucault'n määrittelemiä käsitteitä voidaan käyttää diskurssianalyysiin. Tästä syystä halusin tarkistaa, onko Foucault'n teoria hyödyllinen tekstien analyysin näkökulmasta. Analysoidut tekstit ovat pääkirjoitus *Le Monde* -lehdestä ja pääkirjoitus *Le Figaro* -lehdestä. Pääkirjoituksissa pohditaan burkinin käyttöön liittyvää ongelmaa ja sen seurauksia Ranskassa.

Tutkimus on rajattu koskemaan *Le Figaron* ja *Le Monden* pääkirjoituksia, koska nämä lehdet edustavat kahta ranskalaista poliittista traditiota, keskusta-oikestoa ja keskusta-vasemmistoa. Tutkimuksessa selvitetään, mihin lehtien traditiot perustuvat ja miksi lehtien lukijat jakavat saman ideologisen pohjan. Tutkimuksen tarkoituksena on näin ollen analysoida, käytetäänkö kieltä samalla tavalla molemmissa lehdissä. Lisäksi tutkitaan, perustuuko kielen käyttö samanlaiseen ideologiseen pohjaan.

Tutkielmassani filosofinen perspektiivi määrittää diskurssianalyysin. Tekstien analyysi perustuu Foucault'n käsitteisiin diskurssianalyysin näkökulman laajentamiseksi. Tästä syystä analyysissä on kaksi tasoa. Ensimmäisellä tasolla selitetään Foucault'n peruskäsitteet, jotka ovat biovalta ja biopolitiikka. Foucault'n mukaan biovaltaa on näkymätön valta, joka määrittää sen, millä tavalla poliittiset suhteet ja poliittiset päätökset syntyvät. Biovallan logiikka perustuu ruumiin poliittiseen hallintaan.

Analyysin toinen taso on tutkia, minkälaisia suhteita Foucault'n ajatuksien ja diskurssianalyysin välillä on. Apuna käytetään myös Michel Pêcheux'n, Sophie Moirandin ja Dominique Maingueneau'n käsitteitä.

Pääkirjoituksia analysoidaan siis paitsi kielen myös pragmatiikan näkökulmasta. Tutkielman tarkoitus on selvittää, millä tavalla biovalta määrittää diskurssien tuottoa ja sen käyttöä.

Tutkielman tärkeimmät tutkimustulokset ovat: Vaikka *Le Monde* ja *Le Figaro* ovat eri lehtiä poliittisesta näkökulmasta, niiden näkökulma perustuu samaan biopoliittiseen traditioon. Biovalta on se pohja, joka määrittää kielen käyttöä ja myös sitä, millä tavalla ihmiset puhuvat ja kirjoittavat jostakin konkreettisesta aiheesta. Tämä tarkoittaa, että lehtien diskurssi on kyllä erilaista poliittisesta perspektiivistä, mutta vain periaatteessa. Pääkirjoitusten analyysin kautta voidaan osoittaa, että molempien lehtien journalistit käyttävät artikkeleissaan samantyyppisiä käsitteitä, jotka perustuvat biovallan logiikkaan.

Avainsanat: biovalta, biopolitiikka, diskurssianalyysi, pragmatiikka.

# TABLE DE MATIÈRES

1. Introduction : point de départ et justification thématique.....	1
2. Méthode .....	5
2.1. Le structuralisme foucauldien et l'analyse du discours .....	5
2.1.1. La structure comme notion foucauldienne : l'archéologie.....	7
2.1.2. Structure et relations de pouvoir .....	8
3. Le corpus : problématisation théorique .....	10
3.1. Le corpus : raisons de notre choix .....	14
3.3.1. Les attaches politiques du <i>Monde</i> et du <i>Figaro</i> .....	14
3.3.2. La controverse concernant le <i>burkini</i> : une brève chronologie .....	15
3.3.3. Le <i>burkini</i> et le biopouvoir .....	17
4. Caractérisation de la notion de biopouvoir.....	19
4.1. Le pouvoir comme catégorie notionnelle .....	19
4.2. Implications théoriques de la notion de biopouvoir.....	21
4.3. Le biopouvoir comme réalité normative.....	22
4.3.1. Les résistances au pouvoir : les luttes .....	22
4.3.2. Les résistances : le biopouvoir comme outil herméneutique .....	24
4.4. Approche de la généalogie du biopouvoir .....	26
4.4.1. Manifestations du biopouvoir : naissance de la biopolitique .....	27
4.4.2. Le droit comme espace privilégié de la biopolitique .....	28
4.4.4. Un ensemble de nouvelles catégories : race et sexualité.....	29
4.5. Le rôle des gouvernements .....	31
5. L'analyse du discours .....	33
5.1. Base théorique et problématisation de la question migratoire .....	33
5.2. La question idéologique des événements discursifs .....	35
5.2.1. La notion d' <i>auteur</i> .....	35
5.2.2. La notion de <i>sujet parlant</i> .....	36

5.3. L’ancrage linguistique et politique de l’analyse du discours.....	37
5.3.1. La méthode discursive : principes fonctionnels.....	38
5.3.2. La perspective herméneutique appliquée à l’analyse discursive.....	39
6. Analyse du corpus .....	41
6.1. Éditorial du <i>Monde</i> : « Le <i>burkini</i> de la discorde » .....	41
6.1.1. Les lois discursives .....	41
6.1.2. L’ <i>éthos</i> et le <i>ton</i> .....	45
6.1.3. Conditions de production.....	46
6.1.3.1. La cohérence du discours : le discours direct .....	47
6.1.3.2. La cohérence du discours : l’usage des endophores textuelles .....	48
6.1.3.3. La cohérence du discours : valeur sémantique et biopolitique des mots .....	50
6.1.4. Les références et les déictiques : les embrayeurs du discours.....	51
6.1.5. Les axiologiques et la motivation socio-politique de l’éditorial .....	53
6.2. Éditorial du <i>Figaro</i> : « <i>Burkini ? Burki non</i> » .....	54
6.2.1. Les lois discursives .....	55
6.2.2. L’ <i>éthos</i> et le <i>ton</i> .....	57
6.2.3. Conditions de production.....	57
6.2.3.1. La cohérence du discours : le discours direct .....	58
6.2.3.2. La cohérence du discours : l’usage des endophores textuelles .....	60
6.2.3.3. La cohérence du discours : valeur sémantique et biopolitique des mots .....	60
6.2.4. Les références et les déictiques : les embrayeurs du discours.....	61
6.2.5. Les axiologiques et la motivation socio-politique de l’éditorial .....	63
7. Conclusions .....	64
8. Bibliographie .....	65
9. Annexes .....	68
9.1. Annexe I.....	68
9.2. Annexe II .....	70

# **1. Introduction : point de départ et justification thématique**

Le lecteur trouvera dans la présente introduction quelques réflexions préliminaires portant sur le sujet de mon mémoire de maîtrise, sujet qui va être développé en vertu de la méthodologie procédurale de l'analyse du discours. Le sujet que nous avons choisi, et qui va se placer au centre de notre analyse, est celui du *burkini* et de sa problématisation socio-politique dans deux éditoriaux publiés par *Le Monde* et *Le Figaro*.

La perspective analytique que nous avons choisie comme base de ce travail renvoie à celle élaborée par Sophie Moirand (1990, 2011) et Dominique Maingueneau (2000). Bien que leurs points de départ soient différents, leurs approches à la question de l'analyse de discours introduisent un besoin fondamental, celui de catégoriser un cadre conceptuel nouveau capable de relever les problématiques liées à l'interprétation des textes journalistiques.

L'idée principale défendue par Moirand, et que j'utiliserai comme perspective fondamentale, est celle selon laquelle l'interprétation textuelle doit être soumise à la connaissance du cadre de références épistémologiques des auteurs eux-mêmes. Si on veut comprendre le thème et la perspective posés dans les textes par les journalistes, on doit prendre connaissance de leur contexte social, c'est-à-dire, de leur univers épistémologique de références politiques, sociales et idéologiques. L'idée la plus importante introduite par Moirand renvoie, donc, à la dimension pragmatique de l'analyse du discours : toute analyse doit placer la motivation politique qui détermine la construction textuelle au centre même de la réflexion discursive. Cette ouverture procédurale introduira également aussi une tension méthodologique claire, celle du conflit entre la perspective subjective et la perspective objective du travail journalistique. Différence qui, de manière évidente, était déjà présente chez Michel Pêcheux : dans la première partie de ce travail on introduira quelques précisions conceptuelles relatives au rôle du sujet énonciateur, celles qui renvoient aux perspectives théoriques développées par Pêcheux. Chacune de ces perspectives appellera quelques considérations d'importance capitale :

(i) Questions par rapport à l'espace objectif-scientifique de l'écriture journalistique : Quel est le rôle développé par l'auteur des articles ? Comment s'exprime l'usage normatif de la langue ? À quoi renvoie l'usage des mots et des termes choisis ? Nous devons analyser si cet usage signifie de facto une décision subjective qui annihile quelque prétention d'objectivité, celle qui est considérée, en vertu du code déontologique des journalistes, une des valeurs les plus importantes de leur profession. Quelle relation existe-t-il, donc, entre les textes analysés et les genres journalistiques ?

(ii) Questions qui renvoient à la dimension subjective de la production journalistique : Quelle est la relation existante entre l'engagement politique des auteurs et leurs convictions professionnelles ? De quelle manière codifie-t-on la réalité politique et sociale par rapport à ces convictions ? Nous cherchons à analyser de quelle manière on problématise la question du burkini dans les deux éditoriaux choisis, problématisation qui va être toujours attachée à une motivation éthique concrète, celle des auteurs. Est-ce que le travail journalistique est pour cette raison fondé sur des perspectives subjectives et personnelles ? Est-ce qu'on doit accepter l'impossibilité de construire un discours journalistique objectif ?

Alors, cette prétention nous conduira à analyser les motivations idéologiques du corpus choisi, ainsi que ses intentions politiques. Cela déterminera pourquoi dans le point numéro 6 de ce travail, consacré à l'analyse pratique du corpus, nous avons l'intention de nous concentrer sur les aspects discursifs liés aux prétentions idéologiques des éditorialistes.

Voici le corpus choisi pour notre analyse :

1. « *Le burkini de la discorde* ». Éditorial publié dans *Le Monde* le 20 août 2016 (voir annexe numéro I).
2. « *Burkini ? Burki non* ». Éditorial d'Yves Thréard publié dans *Le Figaro* le 24 août 2016 (voir annexe numéro II).

En ce qui concerne mon sujet de travail, j'ai l'intention également d'analyser de quelle manière le cadre notionnel foucauldien peut nous aider à interpréter notre corpus. Voici l'idée principale qui va orienter cette prétention : Est-ce qu'on peut trouver dans les

articles un usage clair des notions théorico-épistémologiques définies par Foucault, surtout dans la période finale de sa pensée ? Concrètement, est-ce que les notions de biopouvoir et de biopolitique ont une certaine valeur herméneutique du point de vue politique et idéologique ? Bien que *Le Monde* et *Le Figaro* se définissent politiquement de manière différente (centre-gauche versus droite conservatrice et/ou libérale), partagent-ils un même cadre de références conceptuelles ? Est-ce que les auteurs des articles utilisent de la même manière un même cadre de notions idéologico-conceptuelles, celui développé par Michel Foucault ?

Nous avons l'intention, donc, d'utiliser le cadre notionnel conçu par Michel Foucault comme base de notre analyse historico-politique. Une des notions les plus importantes définies par Foucault est celle du biopouvoir. Voici une première approche de celle-ci : le biopouvoir réfère à l'exercice du pouvoir politique développé à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, et qui se base sur le contrôle des corps des individus dans un espace donné.

Selon Michel Foucault, l'exercice du pouvoir renvoie toujours à un ensemble hétérogène de disciplines (l'armée, la famille, l'école, la police, l'administration, la médecine), ensemble qui configure des rapports de dominations et des effets d'hégémonie politique, toujours sous la forme d'un investissement du corps vivant, d'une valorisation de sa dimension. Cet investissement exige finalement une gestion distributive des forces politiques: celle qui opère à l'école ; celle qui conditionne l'expérience médicale ; celle qui détermine la position des corps dans les espaces publics ; etc. Cette gestion va déterminer également une construction discursive concrète, une manière de comprendre l'usage de la langue dans toutes les manifestations textuelles développées par l'être humain. La vie, donc, entre dans l'histoire et dans les champs des techniques politiques : la biologie s'ouvre à la politique pour la première fois. La biopolitique est, donc, codifiée comme forme actuelle de la politique qui fait entrer la vie et ses mécanismes dans les domaines des décisions politiques explicites et qui fait du pouvoir un agent de transformation de la vie humaine. Est-ce qu'on peut trouver des relations entre cette définition et les opinions par rapport au *burkini* et au hijab ? Est-ce que l'expérience de ces marques de l'identité culturelle exprime une logique politique dominatrice qui fait du contrôle corporel sa priorité ?

L'axe notionnel va se manifester, par cette question, de façon diachronique mais également synchronique : après sa contextualisation historique, on étudiera si ces notions ont une valeur actuelle, c'est-à-dire, si ces notions peuvent être appliquées à l'étude du discours journalistique actuel.

Voilà, donc, notre hypothèse : l'analyse développée par l'analyse du discours doit être toujours ancrée à une réalité donnée, à un contexte historique concret. Bien que dans un premier moment l'analyste puisse focaliser ses efforts dans l'analyse de la langue, la question herméneutique va se révéler une partie fondamentale de son travail. Si nous voulons comprendre ce que le sujet énonciateur veut dire, on devrait considérer l'ensemble des idées et des valeurs qui déterminent ce qu'on veut dire. L'analyse linguistique va être irrémédiablement liée à l'étude du sens des énoncés, c'est-à-dire, à l'étude de leurs contenus sémantiques et à l'étude de la motivation des locuteurs. Le rôle développé par le sujet va être une des clés de cette analyse. De plus, nous verrons comment les notions théoriques développées par Foucault peuvent clarifier la compréhension du corpus et des motivations politiques qui opèrent à la base des textes.

Le présent travail, donc, va se structurer de la façon suivante. En premier lieu nous travaillerons quelques appréciations relatives à la méthode utilisée et au corpus. Dans ce point-là on introduira les limitations du système foucauldien, mais également le besoin de l'incorporer en qualité d'outil herméneutique dans notre travail. Deuxièmement nous établirons de quelle manière Foucault conçoit une des notions les plus importantes de notre travail, celle du biopouvoir. On justifiera cette notion comme base théorique de notre étude, en plus de relever comment le biopouvoir peut nous aider à comprendre la complexité, soit journalistique, soit politique, de notre contexte actuel. Troisièmement on étudiera la connexion existante entre idéologie et construction discursive. Nous considérerons l'ancrage linguistique et politique de l'analyse du discours. Finalement nous appliquerons les notions exposées à l'analyse du corpus choisi.



## **2. Méthode**

Avant l'introduire les notions conceptuelles qui vont se dérouler comme base de notre recherche, nous avons l'obligation de déterminer quelle est la méthode procédurale que nous avons choisie pour ce faire.

### **2.1. Le structuralisme foucauldien et l'analyse du discours**

En tant que courant théorique et méthodologique, le structuralisme désigne le mouvement pluridisciplinaire développé fondamentalement en France depuis 1945 par Michel Foucault et Louis Althusser (philosophie), Claude Lévi-Strauss (sociologie et anthropologie), Roland Barthes (littérature et critique littéraire) et Jacques Lacan (psychologie). La pensée structuraliste se base grosso modo, en qualité d'outil théorique, sur l'idée de la structure comme système dans lequel chacun de ses éléments ne se définit que par les relations d'équivalence et d'opposition qu'il y a entre eux.

Du point de vue de la linguistique, Ferdinand de Saussure a développé un des premiers systèmes structuralistes appliqués à l'étude de la langue. Bien que Saussure ait utilisé la notion de « système » plus que celle la « structure », les principes théoriques de ce courant sont respectés : la langue est un système complexe composé de plusieurs éléments, les signes linguistiques, qui entrent en relation les uns avec les autres (Chiss, Filliolet & Maingueneau 2001 : 22-24).

Bien que Saussure puisse être considéré comme un des précurseurs de la pensée structuraliste dans le domaine de la linguistique, la linguistique structuraliste va se développer fondamentalement pendant les années 1940 à 1970. La relation devient une conséquence naturelle des liaisons existantes entre la pensée structuraliste et les sciences humaines : comme la linguistique a travaillé à côté de la sociologie, de l'histoire et de la psychologie, tous les domaines de la linguistique vont renvoyer, dans une certaine manière, aux postulats structuralistes. C'est le cas de l'analyse du discours, discipline qui, en vertu de cette connexion, va se trouver dans une situation problématique. En qualité de domaine de la linguistique, l'analyse du discours a des aspirations de scientificité qui vont entrer en collision avec sa concrétion empirique : l'analyse du discours est au même

temps une discipline théorique et un savoir pragmatique. En qualité de science, l'analyse du discours aspire à parler du discours en qualité d'objet analytique idéal. Mais en qualité de domaine pragmatique, l'analyse du discours va opérer au cœur même de la parole prononcée et du texte écrit (Mazière 2005 : 5). Nous avons là une double tension : bien que l'analyse du discours cherche à décrire objectivement quels sont les éléments qui entrent en jeu dans la production discursive, l'interprétation du rôle développé par ces éléments va être toujours liée à l'interprétation faite par des analystes. L'analyse du discours, donc, configure les productions discursives à analyser en corpus construits selon un savoir assumé, soit philosophique, soit politique, qui prend sa voix à travers un sujet énonciateur. Ce savoir déterminera les interprétations construites en tenant compte des données de la langue et de l'histoire, mais en refusant de poser à la source des discours le sujet individuel responsable des discours. On trouve ici l'idée la plus originelle due au structuralisme français : toute production discursive renvoie à un triple axe, celui formé par le sujet énonciateur, l'énoncé dit ou écrit et l'ensemble de règles épistémiques qui déterminent la production discursive même (Mazière 2005 : 7). Cet axe est bien entendu originel, mais également problématique : bien que l'ensemble épistémique détermine comment le discours se produit, il est également soumis aux rigueurs du développement historique.

Le cadre de références épistémiques change avec le temps : en qualité de système producteur de l'activité discursive, sa nature contingente va nous demander une analyse tant synchronique que diachronique de la production discursive. C'est-à-dire qu'on devra analyser comment le système se transforme chronologiquement avant d'étudier son influence sur les sujets énonciateurs et sur la production matérielle des discours. L'analyste du discours décrira les éléments syntaxiques, sémantiques et grammaticaux qui se répètent de manière régulière dans la production langagière, mais devra étudier aussi comment le système épistémique se manifeste à travers la voix du sujet énonciateur. L'analyste, donc, au-delà de son travail comme linguistique, va devenir un herméneute du rôle des sujets dans les processus discursifs.

Cette caractérisation de l'analyse du discours comme discipline placée entre deux mondes, ceux de l'analyse objective des éléments langagiers et de l'interprétation subjective du rôle développé par le sujet, va renvoyer directement à la pensée de Michel Foucault. Nous avons choisi également cette perspective méthodologique pour deux

raisons. En premier lieu, elle va nous permettre d'analyser de quelle manière la pensée d'une époque donnée détermine la construction discursive. De ce point de vue, tout article journalistique va être définie comme une structure narrative qui nous offre quelques considérations sur le contexte social et politique d'une époque concrète. Comme nous avons choisi deux éditoriaux actuels extraits des journaux *Le Monde* et *Le Figaro*, leur concrétion thématique nous donnera quelques idées à propos de la configuration épistémique de l'actualité politique française. Deuxièmement, cette analyse va nous offrir une vue panoramique sur les éléments de notre système épistémique. Nous verrons comment ce système épistémique marche, et également comment ses éléments déterminent les discours et, finalement, notre propre manière de penser.

### **2.1.1. La structure comme notion foucauldienne : l'archéologie**

Au vu de ce qui précède, nous utiliserons la notion foucauldienne de structure comme base de notre analyse discursive. Nous avons donc une double prétention, celle de comprendre la langue comme structure homogène qui détermine la construction discursive, et celle de comprendre quelles sont les valeurs épistémiques de notre propre époque.

De plus, la notion foucauldienne de structure va être liée à celle de l'*archéologie* : l'archéologie renvoie au besoin de comprendre de quelle manière les discours se développent et se transforment. C'est-à-dire que Foucault cherche développer une théorie capable d'explicitier quels sont les éléments sous des discours, et qui vont déterminer la construction même des productions discursives. Donc tout discours va être une construction liée à un système relationnel, où ses éléments opèrent dans la généalogie et la transformation des discours. Bien entendu, cette prétention théorique se place au-delà des limites de la théorie structuraliste même : Foucault se demande lui-même quelle est *l'histoire* liée aux systèmes discursifs. Au-delà d'une prétention descriptive, celle d'établir les éléments du système, opère une autre prétention de type critique, celle de comprendre comment le système s'est développé historiquement.

De plus, Foucault veut comprendre quelle est la structure épistémique liée à ce processus historique. L'épistémè renvoie à l'espace profond où les relations entre les éléments du système se produisent, relations qui vont délimiter la production discursive à partir de

certaines stratégies discursives. L'épistémè se définit, pour cette raison, comme l'ensemble des règles qui configurent la production de tout savoir humain : on peut construire un discours à propos de la langue, par exemple, parce que dans le discours même certaines stratégies discursives déterminent l'usage que nous faisons de la langue même. Le sujet parle d'une certaine manière en vertu d'un nombre précis de contraintes langagières qui vont déterminer son propre discours et, de la même manière, sa propre perception de l'expérience discursive<sup>1</sup>.

### **2.1.2. Structure et relations de pouvoir**

De plus, la structure profonde qui détermine la production discursive va acquérir sa signification, selon Foucault (1984 : 423), dans les relations de pouvoir partagées par les sujets. La pluralité des discours produits par les sujets énonciateurs renvoient à un schéma de pouvoir donné et homogène qui acquiert sa signification précisément dans la production discursive. Ce pouvoir opère toujours à la base des discours, parce qu'il établit la façon dont le discours se produit. On trouve ici une des idées les plus importantes de la pensée foucauldienne : les mécanismes du pouvoir opèrent toujours en qualité de mécanismes de l'interdiction. Le pouvoir qui opère dans les discours se base sur la logique de la délimitation et de la censure. Nous pouvons parler de quelque chose en vertu d'une chaîne de limites discursives établie par le pouvoir même. Le pouvoir, donc, est le sujet absolu qui articule de quoi on peut parler, et également de quelle manière on peut en parler. Notre discours à propos de la situation des réfugiés, par exemple, explicite quelles sont les limites sémantiques acceptées par le commun de la population et de la communauté politique. Quand on parle à propos de la situation des réfugiés en Europe, quelques expressions sont interdites, même inacceptables. La raison de cette interdiction, c'est le pouvoir et tout un ensemble d'éléments qui délimite ce qu'on peut dire.

---

<sup>1</sup> Le professeur Jorge Álvarez Yagüez écrit, à propos de la notion d'épistémè, que « *la episteme [es] un espacio de difícil definición, en el que se anuda el conjunto de relaciones configuradoras de ser del saber, delimitador del orden del que en un momento dado la serie de disciplinas hacen experiencia; la episteme constituye el verdadero a priori histórico, reúne las condiciones de posibilidad de un saber* » (Yagüez 1995 : 86). Quand le spécialiste de n'importe quelle discipline commence à développer son travail, il entre en contact avec un horizon épistémique vertébré autour d'un discours préalable, celui de la production littéraire déjà existante. Cet horizon va déterminer, également, sa propre production littéraire-discursive à propos de du thème analysé.

Le phénomène actuel du discours appelé "de haine", qui sévit fondamentalement dans les médias sociaux, est lié au fait de l'interdiction : les forces politiques, les citoyens et les institutions publiques se manifestent en s'opposant à ce type de pratiques discursives violentes, en principe contraires aux droits de l'homme. De toute façon, les limites de ce qu'on peut dire en public sont liées à un procès de rajustement permanent. Cela signifie que ces limites sont mobiles, toujours par rapport au développement de la société même : les discours sont toujours pleins de concepts qui changent de façon diachronique. Actuellement, par exemple, on utilise dans les médias sociaux, mais également dans les médias de communication généralistes, des notions qui bouleversent ou même camouflent la signification originelle de certains concepts problématiques. C'est le cas de la notion « critique de l'immigration », qui peut cacher une valeur très négative, celle du « racisme ». Dans la partie de ce travail consacré à l'analyse des notions de Michel Foucault, nous verrons comment ces limites sont conformes à un nombre défini de stratégies de domination politiques, stratégies en vertu desquelles le pouvoir s'exerce sur les individus.

Cette considération nous permet de penser le pouvoir comme un acte de parole, acte qui s'incarne toujours dans la forme du discours de l'interdit. Cela exprime pourquoi Foucault (1984 : 423) pense le droit positif dans les pays occidentaux comme étant l'instrument le plus effectif dans la constitution des pouvoirs politiques en Europe. Si le discours se base sur la logique de l'interdiction, la loi va se manifester comme l'expression la plus pure de cette interdiction. La loi établit ce qu'on peut faire, et délimite également l'espace des choses qui sont interdites. Le droit positif, donc, devient la forme privilégiée du discours humain en imposant la figure du châtement comme résultat de la transgression des lois.

Cela signifie que les éditoriaux de notre corpus sont attachés de manière inéluctable à une certaine logique politique, logique qui se développe toujours en vertu d'une certaine expérience du pouvoir partagée par tous les interlocuteurs.

### 3. Le corpus : problématisation théorique

Le discours est, selon l'analyse du discours, un produit, un énoncé ou groupe d'énoncés attestés qui renvoient à un sujet énonciateur responsable de ce qu'on dit. L'analyse du discours a pour objectif d'organiser et d'analyser ces énoncés, soit regroupés dans un discours donné, soit considérés comme des constructions langagières simples et isolées. En vertu de la différence saussurienne entre langue et parole, certains analystes du discours considèrent que la recherche doit être conçue comme l'analyse de la matérialité linguistique de base qui permet la construction discursive et contribue à son sens. C'est-à-dire qu'ils se servent de la notion de langue comme axe central de leur analyse. Par contre, d'autres prennent la notion de parole pour introduire le sujet parlant dans sa singularité linguistique au cœur même de l'analyse, recourant à la psychologie et à la sociologie, des disciplines écartées par Saussure quand il définissait l'objet de recherche du linguiste (Mazière 2005 : 11-12). L'analyste doit analyser les discours du point de vue de la langue et de son fonctionnement, mais également les relations entre le discours, toujours formé par un ensemble d'énoncés, et la réalité à laquelle il est attaché. Cet ensemble énonciatif est appelé communément comme *corpus*. Le travail analytique, donc, met en question quelques considérations :

(i) On doit clarifier quelle est la configuration des énoncés. C'est-à-dire que l'analyste doit comparer les points de vue des locuteurs pour trouver un dénominateur commun. Nous avons déjà avancé que ce dénominateur commun va être le système épistémique partagé par les sujets qui parlent.

(ii) On doit établir quelle est l'influence des contraintes imposées par le sens des paroles. Comme les mots signifient toujours quelque chose, on devrait étudier comment le sujet énonciateur se sert de ces significations pour transmettre un message défini.

(iii) On doit analyser la formation des discours et leurs conditions de production et de transformation (Mazière 2005 : 11). Cela explique l'importance de la perspective foucauldienne choisie comme base de ce travail : le discours n'est jamais une construction linguistique isolée de ses conditions ontologiques de production. Bien qu'on puisse étudier scientifiquement la construction discursive en termes de système linguistique

(distribution des éléments grammaticaux et des marqueurs syntaxiques dans les phrases ; fonctionnement grammatical des différents mots ; fonctions phrastiques), les contenus sémantiques des mots et des expressions utilisées seront toujours liés à un univers discursif capable de déterminer leurs valeurs. Le sujet énonciateur peut parler de quelque chose parce qu'il est traversé par un système épistémique qui conditionne comment il parle, et également de quoi il peut parler.

Pour cette raison nous considérons le recueil de textes à analyser, c'est-à-dire, le choix de notre corpus, comme la construction d'un dispositif d'observation propre à révéler, à faire appréhender, l'objet discursif que nous devons interpréter. Un objet discursif toujours lié, bien sûr, à des conditions de production et de transformation des textes et des énoncés. Arrivés à ce point, la logique foucauldienne nous impose une double compréhension du corpus. En premier lieu, nous devons considérer l'ensemble critique de notre analyse. La critique met en œuvre le principe appelé par Foucault *de renversement* (1971 : 62) : l'analyse critique doit établir comment les formes de l'interdiction, celles soumises à une expérience épistémique donnée, se sont formées. Cela va nous permettre de comprendre de quelle manière le système épistémique propre au sujet énonciateur conditionne sa propre production discursive. D'autre part, nous serons obligés de traiter l'ensemble *généalogique* lié à la production discursive (1971 : 62). En plus d'une étude critique, nous devons considérer dans notre analyse quelle est la norme spécifique de chaque forme de l'interdiction. C'est-à-dire que nous devons étudier comment l'interdiction fonctionne, en plus d'analyser quelles sont ses conditions d'apparition, de croissance et de variation.

La formation effective des discours va se concrétiser toujours à travers un pouvoir d'affirmation qui constitue des domaines d'objets attachés à ce qu'on dit (Foucault 1971 : 62-63). Si on considère l'ensemble de phrases utilisées pour parler de la question migratoire, on trouvera une collection homogène et stable de rapports étymologiques qui ont une signification concrète, et qui peuvent renvoyer aux contenus suivants : imposition d'une expérience concrète du corps et de la sexualité, celle des musulmans ; augmentation des vols à beaucoup de violence physique ; augmentation des cas de viol ; cohabitation physique dans un même endroit ; etc. Si nous pouvons utiliser ce type de constructions, c'est parce que le pouvoir, en tant que système de l'interdiction, nous a imposé une manière délimitée d'en parler.

Également, nous devons prendre en considération l'hétérogénéité des discours, bien qu'on puisse parler d'une certaine homogénéité discursive. Bien que le pouvoir s'exprime comme l'acteur responsable des conditions de production des discours, la pluralité des discours existants, toujours attachés à une motivation idéologique différente, pourrait nous faire penser à l'existence d'un pouvoir hétérogène, ou même à l'existence de différents pouvoirs. Le point de vue de Michel Pêcheux rencontre ici sa valeur propre : selon Pêcheux, les formations discursives sont toujours liées aux superstructures, à la fois comme effets et comme causes. Il convient de noter que Pêcheux incorpore à sa théorie les notions classiques de superstructure et de structure, celles du marxisme. Contrairement à Foucault, la structure n'est pas un ensemble épistémique unitaire et homogène : bien que la structure soit la base de toute concrétion idéologique superstructurelle, elle permet une pluralité de rituels discursifs parfois opposés (Mazière 2005 : 53).

Le discours, remodifié par Pêcheux comme *matérialité discursive* objet de l'analyse discursive, est toujours le résultat d'une hétérogénéité irréductible, celle de la superstructure où des différentes perspectives idéologiques cohabitent. Si on veut interpréter ce que le sujet énonciateur veut dire, on devrait étudier l'influence sociale dans la construction discursive. C'est-à-dire, selon Pêcheux au-delà et en-deçà de la formation discursive opère un certain ancrage idéologique, celui du locuteur qui dit quelque chose (Mayaffre 2004 : 1).

Le corpus devient selon Pêcheux, donc, une sorte de dictionnaire discursif qui intègre à son intérieur différentes transformations, reconfigurations et changements du corpus même (Mazière 2005 : 57). Pêcheux veut clarifier ce que Foucault a refusé, une interprétation des discours du point de vue de la superstructure. Foucault a focalisé ses efforts du côté de l'archéologie analytique : on doit exprimer quelles sont les conditions d'existence des énoncés, des discours, et non ce qu'on y veut dire. Foucault exclut de son analyse l'interprétation parce qu'il opère au niveau de la construction énonciative pure (Yagüez 1995 : 95).

Par contre et comme nous l'avons dit le discours est, selon Foucault, le résultat d'une pratique discursive. La pratique discursive, de plus, est conçue comme l'ensemble de règles anonymes, historiques, qui font partie d'une époque donnée. Cela signifie l'idée de



la matérialité du discours, toujours un objet réel, matériel, concret. Elle implique aussi la nature dynamique de la construction des discours. Foucault cherche à décrire comment le discours se produit en vertu d'un ensemble de règles qui opère selon les critères de l'interdiction. Foucault ne cherche pas interpréter ce que les sujets disent : il veut décrire pourquoi les sujets peuvent dire quelque chose à propos d'un thème donné, et de quelle manière leur système épistémique change historiquement<sup>2</sup>.

Voici la connexion entre Foucault et Pêcheux : bien que Foucault résiste à l'interprétation idéologique de ce que les discours veulent dire, son cadre notionnel va nous aider à comprendre de quoi on parle dans les différents discours analysés. Si nous cherchons à comprendre pourquoi les éditorialistes du *Monde* et du *Figaro* parlent du *burkini* d'une certaine manière, nous devons analyser quelle est la base épistémique qui détermine la propre production discursive. Nous pensons, donc, qu'entre la perspective critique foucauldienne et la théorie de Pêcheux nous pouvons trouver une certaine relation de complémentarité.

Bien que l'intention de Foucault ait été *descriptiviste*, nous considérons la valeur de son analyse en qualité d'outil herméneutique. La notion d'*outil herméneutique* que nous utilisons est attachée à la définition classique du savoir herméneutique. Nous comprenons « *Herméneutique* » comme l'art de la compréhension, c'est-à-dire, comme la discipline qui nous offre une description de notre expérience générale du monde (Blay 2003 : 492). De ce point de vue, la notion d'outil herméneutique va renvoyer à l'ensemble notionnel selon lequel nous pouvons comprendre notre propre expérience. C'est-à-dire que nous utiliserons les notions descriptivistes foucauliennes dans l'interprétation discursive des éditoriaux du *Monde* et du *Figaro* que nous avons choisis. D'un certain point de vue, nous cherchons de quelle manière la pensée foucauldienne peut se connecter à la valorisation sémantique et pragmatique d'un discours donné. Cela explique pourquoi, du point de vue de l'analyse, nous partageons le point de vue de Régine Robin (Mazière 2005 :87) : l'analyse du discours doit être valorisée pour analyser la dimension symbolique de la

---

<sup>2</sup> « *El concepto de discurso se define entonces como un conjunto de enunciados en tanto que dependen de la misma formación discursiva. Y el de la práctica discursiva como un conjunto de reglas anónimas, históricas, siempre determinadas en el tiempo y el espacio que han definido en una época dada, y para un área social, económica, geográfica o lingüística dada, las condiciones de ejercicio de la función enunciativa. La noción de práctica discursiva subraya, por una parte, la idea de materialidad del discurso; éste no es idealidad, teoría, significación, sino acción (...). Por otra parte subraya la idea de dinamicidad, desestatiza, se opone a una concepción fijista de la regularidad discursiva* » (Yagüez : 1995, page 96).

langue. La langue n'est pas transparente, parce que le sens des énoncés doit être cherché dans l'évidence matérielle de la lecture. Notre objectif est clair : on cherche une objectivité dans les discours du point de vue de leur construction épistémique, mais toujours en considérant le point de vue subjectif du sujet qui parle.

### **3.1. Le corpus : raisons de notre choix**

#### **3.3.1. Les attaches politiques du *Monde* et du *Figaro***

Comme nous l'avons mentionné antérieurement, nous avons choisi comme corpus les éditoriaux « Le burkini de la discorde », publié dans *Le Monde* le 20 août 2016, et « Burkini ? Burki non », publié dans *Le Figaro* 24 août 2016.

Pour bien comprendre l'objectif de notre travail, l'existence d'un ancrage idéologique-journalistique doit être acceptée : en ce qui concerne *Le Monde*, de même que le reste des publications et des journaux, il a été développé à partir d'un compromis politique et idéologique préalable. Jacques Thibau a écrit (1996 : 17) :

À la tête du journal, le fondateur du *Monde* (Hubert Beuve-Méry) veillera à la cohérence idéologique et culturelle, assurera le respect des règles professionnelles qui font le sérieux de l'information, formera les jeunes journalistes, réalisera l'amalgame entre les membres de l'institution.

*Le Monde*, donc, n'était pas étranger à un certain compromis idéologique, celui ancré à quelques valeurs morales chrétiennes, mais également à un accord déontologique fixé par les contraintes de la profession journalistique. Le fondateur du *Monde*, Hubert Beuve-Méry, avait manifesté depuis les années 1930 un compromis manifeste avec le catholicisme social. On peut dire que cette tendance religieuse a été la base baptismale du journal, publié pour première fois le 18 décembre 1944 (Thibau 1996 : 22). Ce compromis liera *Le Monde* à la tradition libérale, courant philosophique et politique fondamental à l'époque de la fondation du journal. On parle ici d'un compromis qui se manifeste aujourd'hui dans l'orientation idéologique du rotatif, celle de la tradition social-démocratie chrétienne, bien que le journal soit l'objet de certaines polémiques. C'est le cas des critiques posées en 2003 par les journalistes Pierre Péan et Philippe Cohen, selon

lesquelles les valeurs originelles du *Monde* s'étaient transformées en vertu de ses intérêts économiques et politiques, surtout depuis 1994 (Péan et Cohén 2003).

*Le Figaro*, pour sa part, est le quotidien français le plus ancien de la presse française encore publié. Les lignes idéologiques du *Figaro* s'attachent à deux courants politiques définis, celui du libéralisme économique et celui du conservatisme social. Cette filiation politique s'est manifestée, au cours du temps, à travers des sympathies institutionnelles avec la politique gaulliste, toujours opposée aux postulats du communisme et des idéaux socialistes.

*Le Figaro* est né en 1826 sous la forme d'une petite publication satirique. Il va devenir quotidien en 1866 grâce au travail et aux efforts du journaliste Hyppolite de Villemessant. Yves Thréard, l'auteur de l'éditorial proposé, a commencé sa carrière journalistique au début des années 80 comme envoyé spécial en Afrique de l'Est. Thréard participe en qualité de polémiste à différentes émissions radio, en plus de son travail comme directeur adjoint de la rédaction du *Figaro*. Depuis 2000 il signe régulièrement les éditoriaux du quotidien.

### **3.3.2. La controverse concernant le *burkini* : une brève chronologie**

Nous avons choisi deux éditoriaux dans lesquels on parle de la polémique du *burkini*. Cette question a fait son apparition en août 2016<sup>3</sup>. Le *burkini*, inventé en 2004 par l'Australienne d'origine libanaise Aheda Zanetti, est une tenue qui permet aux femmes de se baigner en respectant les préceptes de la religion musulmane, toujours liés à une conception concrète de la pudeur. Entre 2004 et 2015 les premières polémiques concernant l'usage de cette tenue éclatent en France, mais également en Belgique et en Allemagne. Le débat à propos de l'autorisation ou non du *burkini* reste très localisé : la controverse s'est limitée initialement à la présence ponctuelle de cette tenue aux villes d'Emerainville (Seine-et-Marne) ou de Douai (Nord).

---

<sup>3</sup> Pour connaître comment la situation s'est développée chronologiquement, nous avons consulté le site du Monde. Date de publication 28.08.2016 [http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/08/26/comment-le-burkini-est-devenu-la-polemique-du-mois-d-aout\\_4988517\\_4355770.html](http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/08/26/comment-le-burkini-est-devenu-la-polemique-du-mois-d-aout_4988517_4355770.html)

Le 30 mars 2016 la ministre des droits des femmes, Laurence Rossignol, prend position contre l'usage du *burkini* dans une interview sur Radio Monte Carlo. Dans cette interview, Rosignol s'est expliquée :

Il y a des femmes qui choisissent, il y avait aussi des nègres américains qui étaient pour l'esclavage. (...) Je crois que ces femmes sont pour beaucoup d'entre elles des militantes de l'islam politique. Je les affronte sur le plan des idées et je dénonce le projet de société qu'elles portent. Je crois qu'il peut y avoir des femmes qui portent un foulard par foi et qu'il y a des femmes qui veulent l'imposer à tout le monde parce qu'elles en font une règle publique.

([http://www.lemonde.fr/politique/article/2016/03/30/laurence-rossignol-compare-les-femmes-choisissant-de-porter-le-voile-aux-negres-qui-etaient-pour-l-esclavage\\_4892380\\_823448.html](http://www.lemonde.fr/politique/article/2016/03/30/laurence-rossignol-compare-les-femmes-choisissant-de-porter-le-voile-aux-negres-qui-etaient-pour-l-esclavage_4892380_823448.html))

La controverse éclate en août 2016, quand une association veut louer le parc aquatique des Pennes-Mirabeau pour une journée en septembre. La journée était pensée pour des femmes musulmanes qui voulaient se baigner en *burkini*. Bien que la pétition fût en premier lieu acceptée par la loi, l'événement suscite une forte opposition politique de la mairie et des partis politiques de droite et d'extrême droite. La journée est finalement annulée.

Le 28 juillet 2016 un arrêté interdisant le port de vêtements religieux sur les plages de la ville de Cannes (Alpes-Maritimes) est adopté. Des dizaines de villes du Nord et du Sud de la France publient les mêmes arrêtés. Cette décision fait que certains collectifs pour la défense des droits de l'homme prennent position : le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF) et La Ligue des droits de l'homme déposent des recours contre les arrêtés.

Après une dispute sur le port d'un *burkini* sur une plage de Sisco (Corse), la controverse a acquis une dimension internationale après les événements à Nice : la police, en vertu des arrêtés, demande à une femme habillée d'un *burkini* d'utiliser des vêtements réglementaires. Les photos de la scène font le tour du monde. Le premier ministre, Manuel Valls, offre son soutien aux décisions des maires affectés. Le 26 août le Conseil d'État a annulé l'arrêté municipal à Villeneuve-Loubet, concernant l'usage du *burkini*. La décision prend un caractère de jurisprudence :

Aucun élément ne permet de retenir que des risques de trouble à l'ordre public aient résulté de la tenue adoptée en vue de la baignade par certaines personnes. En l'absence

de tels risques, le maire ne pouvait prendre une mesure interdisant l'accès à la plage et la baignade.

<http://www.conseil-etat.fr/Decisions-Avis-Publications/Decisions/Selection-des-decisions-faisant-l-objet-d-une-communication-particuliere/CE-ordonnance-du-26-aout-2016-Ligue-des-droits-de-l-homme-et-autres-association-de-defense-des-droits-de-l-homme-collectif-contre-l-islamophobie-en-France>)

### 3.3.3. Le *burkini* et le biopouvoir

Les raisons de notre choix, donc, renvoient au besoin d'analyser de quelle manière ces deux quotidiens codifient un des problèmes le plus polémique de l'actualité, celui de la relation entre deux perspectives *en principe* différenciés. Bien que la question du développement culturel soit très importante du point de vue tant de l'anthropologie que de la politique, nous accepterons comme base de notre travail l'existence d'une dualité herméneutique concernant la question migratoire actuelle. Quand on évoque les différents collectifs qui vivent en Europe, on considère l'existence d'une différence marquée par le fait religieux : le fait chrétien est considéré, dans la plupart des pays européens, comme une des traces identitaires le plus important. L'usage du discours identitaire fondé sur la religion fait déjà partie intégrante des discours politiques actuels, surtout de ceux développés par la droite radicale. Comme Jean-Marie Le Pen, fondateur du Front National, l'a écrit (1986 : 112) :

Il faut (...) distinguer les étrangers d'origine européenne faciles à intégrer et ceux issus du Tiers Monde difficilement assimilables en raison à la fois de leur importance numérique et de leur spécificité culturo-religieuse qui les incite à refuser l'assimilation, sous la poussée d'éléments intégristes ou à l'invitation des gouvernements de leur pays d'origine.

La présence en France de groupes d'émigrants d'origine non européenne a servi de base à l'apparition d'un discours politique attaché aux idées de la confrontation *biologique*. Cette confrontation se base sur l'idée classique que les sujets sont différents en vertu de leur origine géographique. L'expression la plus habituelle de cette confrontation est celle de la différence sanguine : le sang et la constitution physique des Africains et des Européens sont différents. Cela explique, par exemple, pourquoi la configuration anatomique concernant les deux groupes est bien différenciée. Le reste des différences culturelles et sociales sont toujours attachées à cette différence. L'émigrant est différent du citoyen européen, par exemple, en vertu de son expérience religieuse, une expérience qui conditionne sa propre expérience corporelle : l'émigrant est différent parce qu'il

utilise des vêtements différents pour occulter le corps. C'est le cas du *hiyab* ; l'émigrant est différent parce sa sémiotique corporelle se place au-delà de la nôtre : on parle ici des regards, du contact physique, de la signification de quelques gestes; l'émigrant est différent en vertu d'une nourriture différente. Cette question est liée également aux traditions purement techniques, celles qui imposent une certaine façon de manger ; l'émigrant est différent parce son expérience de l'espace physique fait partie d'une réalité extérieure. On pense dans ce point à l'expérience de l'espace à l'intérieur des mosquées. C'est-à-dire à l'existence d'espaces différenciés pour les femmes et les hommes, mais aussi aux différences du point de vue de la liturgie. Toutes ces différences vont être attachées aux notions politico-épistémologiques développées par Foucault, celles du biopouvoir et de la biopolitique, dont nous parlerons dans le chapitre suivant.

## **4. Caractérisation de la notion de biopouvoir**

### **4.1. Le pouvoir comme catégorie notionnelle**

Avant d'introduire de manière systématique la notion de biopouvoir, nous devons préciser quelques considérations à propos de la nature du pouvoir. En vertu du principe d'extensionnalité, le pouvoir comme réalité normative et productrice va partager les mêmes caractéristiques que le biopouvoir. Voici ces considérations :

(i) Le pouvoir est coextensif au corps social. Sa présence se manifeste dans l'espace complexe des relations humaines. Cela signifie que la totalité des relations sociales est codifiée en vertu d'un ensemble défini de relations de pouvoir.

(ii) Les relations de pouvoir sont liées à la pluralité des relations humaines : le pouvoir se manifeste dans les relations de production (relations économiques), dans les relations d'alliance (relations politiques), dans la famille (relations affectives) et dans l'expérience de la sexualité (relations érotiques). Les relations de pouvoir sont attachées également à la gestion de la vie publique développée fondamentalement par les institutions publiques. Dans toutes ces relations, le pouvoir joue un rôle à la fois conditionnant et conditionné.

(iii) Les relations de pouvoir vont se manifester de manières multiples, non seulement selon la forme unique de l'interdit et du châtement. Dans les chapitres suivants nous verrons de quelle façon le pouvoir conditionne la construction discursive.

(iv) L'entrecroisement des relations de pouvoir déterminera l'apparition de faits généraux de domination politique. La domination va s'organiser en stratégies plus ou moins cohérentes et unitaires, qui se transforment constamment en vertu des changements épistémiques soumis aux processus historiques. L'organisation de ces stratégies de domination politique va être liée à la notion de gouvernement. Selon Foucault, la notion de gouvernement renvoie, du point de vue général, à l'ensemble de techniques et procédures destinées à diriger la conduite des citoyens. On parle ici de toute manifestation gouvernementale, soit celle représentée par la figure de l'État, soit celle développée par n'importe quelle institution politique (Foucault 1984 : 125) : ce gouvernement n'est pas

requis simplement d'obéir, mais de manifester, en l'énonçant, ce qu'on est et ce à propos de quoi on peut parler.

(v) Les relations de pouvoir seront utilisées dans les stratégies d'un intérêt économique donné, soit le capitaliste, soit le socialiste.

(vi) L'existence d'un nombre défini de relations de pouvoir va être liée toujours à un certain ensemble de résistances. La présence d'un pouvoir politique qui délimite de quoi on peut parler va partager son espace d'actuation avec des discours qui bouleversent la signification de ces discours (Foucault 1985 : 426). C'est le cas de l'expérience sexuelle depuis des années 1960 : l'interdiction du sexe homosexuel coïncidera dans le temps avec un discours libérateur, celui de l'activisme homosexuel, qui revendiquera sa légalité politique et discursive. L'apparition de ces espaces de dissidence discursive signifiera, indique Foucault, un double rapport concernant la nature du pouvoir même : un pouvoir basé sur l'interdiction, bien sûr, mais pouvoir capable d'accepter quelques transgressions comme mécanisme d'ajustement des limites du pouvoir même.

(vii) Les techniques et stratégies de domination politiques développées pour le pouvoir sont toujours liées à la supervision des corps dans les espaces physiques. Le pouvoir cherche à dominer les citoyens en vertu des techniques qui fiscalisent les expériences physiques qu'ont les sujets et dont ils parlent. Le pouvoir nous indique comment nous devons vivre notre sexualité, mais également comment nous devons nous déplacer dans un espace physique donné. Cela signifie que notre expérience de l'espace est déterminée par une sémiotique concrète : le professeur occupe un lieu défini dans l'espace de la classe, par exemple, en plus de s'y déplacer selon des règles établies. Cette réorientation de la notion de pouvoir, développée par Foucault dans la dernière période de sa carrière, va nous permettre de repenser à la question des courants migratoires : les discours contemporains où on parle de cette question seront liés à l'expérience corporelle des citoyens. Le pouvoir, en vertu de cette réorientation, va se redéfinir comme *biopouvoir*.

Pour cette raison nous analyserons dans le présent travail les éditoriaux extraits du *Monde* et du *Figaro* en utilisant une double perspective théorique, celle de la linguistique appliquée à l'analyse du discours, et celle de l'herméneutique textuelle consacrée à la



compréhension des motivations épistémiques du sujet énonciateur, toujours liées à une expérience du pouvoir qui opère en deçà des discours et des relations humaines.

## **4.2. Implications théoriques de la notion de biopouvoir**

La question à propos du pouvoir s'est placée au cœur même des réflexions foucaaldiennes. Le problème du pouvoir renvoie, chez Foucault, à la question du savoir : les discours sont toujours liés à une conception définie de ce qu'est la vérité. Quand un sujet parle, il transmet à travers son discours une certaine vérité partagée normalement par le commun de la population. On parle ici, par exemple, d'une conception unitaire de l'expérience sexuelle : le discours à propos du sexe établit quelques limites qui ne peuvent pas être dépassées, comme ceux de la pédophilie ou du sexe vécu comme des pratiques violentes. On parle à propos du sexe parce qu'on partage une même conception de ce que le sexe signifie. Cette conception se déroule en vertu d'une préalable logique limitatrice : parce que les expériences sexuelles mentionnées vont bien au-delà de la norme, de ce qu'on considère une véritable expérience du sexe, elles sont exclues de nos discours. On peut parler bien du sexe parce qu'on connaît, parce qu'on sait, ce que le sexe signifie. Le pouvoir et la connaissance d'une certaine conception de la vérité sont des termes correspondants. La raison de cette liaison est claire : le pouvoir est ce qui détermine de quelle manière on parle à propos d'une certaine chose. Si on considère une conception définie de la sexualité et de son expérience, c'est parce que le pouvoir qui opère au niveau épistémique configure notre discours, notre vision de cette réalité (Yagüez 1995 : 26).

Cela exprime pourquoi Foucault utilise de façon habituelle la notion de *savoir-pouvoir* : l'exercice du pouvoir se base toujours sur la transmission d'une certaine conception de la vérité à travers les discours. La vérité s'offre à nous dans le moment précis de l'énonciation discursive, une vérité qui est toujours conditionnée par les stratégies de domination développées par le pouvoir.

De plus, Foucault indique que ces stratégies du savoir-pouvoir opèrent fondamentalement au niveau de la dimension corporelle. Le corps se place dans un lieu éminent : les stratégies de domination sont plus spécifiquement axées dans l'espace où les corps se placent. C'est-à-dire, elles opèrent au niveau de l'organisation, de la disposition et de la

punition des corps (Yagüez 1995 : 26). Le pouvoir devient, donc, une force immanente qui opère dans la construction des événements et dans la production des discours qui en parlent. Le pouvoir vient d'en bas. Il impose la tendance à des homogénéisations épistémologiques, à des mises en convergence sur un thème concret. Si on partage une même vision politique à propos d'un sujet donné, c'est parce que la logique immanente au pouvoir a déterminé de quoi on peut parler, et aussi comment on en parle. Le sujet, donc, n'est pas une réalité existante antérieure au pouvoir : il est traversé par le pouvoir. C'est-à-dire que l'individu devient sujet parce que le pouvoir conditionne sa propre subjectivité (Yagüez 1995 : 27). L'importance de cette notion devient claire, donc, du point de vue de l'analyse du discours. Si on veut comprendre le sens des discours, on devrait analyser quelle est la structure profonde, celle du pouvoir, qui opère dans les discours en les conditionnant. Notre objectif est, comme nous avons déjà vu, d'étudier si dans notre corpus s'utilise une même vérité épistémologique concernant la vision du corps.

### **4.3. Le biopouvoir comme réalité normative**

Le pouvoir, donc, est un mode d'assujettissement qui se manifeste sous la forme d'une règle. Le pouvoir n'est pas un ensemble d'institutions et d'appareils qui garantissent la sujétion des citoyens dans un état donné. Le pouvoir signifie la multiplicité des rapports de force qui sont immanents au domaine où ils s'exercent (Foucault 1976 : 121). Si le droit dispose d'une loi qui punit la pédophilie, c'est parce qu'un pouvoir préalable a configuré a priori notre conception de la sexualité, ce que le sexe signifie. En vertu de la nature immanente du pouvoir, Foucault affirme, en conséquence, son caractère *omniprésent*. Le pouvoir se produit à chaque instant, dans toute relation d'un point à un autre : le pouvoir est partout parce qu'il est *autoreproducteur* (Foucault 1976 : 123). Le nom *pouvoir*, donc, est le terme qu'on utilise pour signifier toute situation stratégique complexe dans une situation donnée. Le pouvoir conditionne toute notre production discursive, mais également notre manière de communiquer entre nous.

#### **4.3.1. Les résistances au pouvoir : les luttes**

Cependant, bien que Foucault affirme la tendance à des homogénéisations politiques imposées par le pouvoir, il admet l'existence de quelques *résistances*. Ces résistances opèrent au niveau des rapports de pouvoir. C'est-à-dire, elles cherchent à transformer la conception épistémologique imposée par le pouvoir. Toute résistance se place avant la norme juridique. Si on a adopté dans plusieurs pays européens la loi sur le mariage entre personnes du même sexe, c'est parce que les résistances favorables à la visibilité de l'expérience homosexuelle ont bouleversé les stratégies de domination qui résident dans les institutions politiques et juridiques. Sans ce processus de normalisation d'une autre expérience du sexe, la loi du mariage homosexuel ne serait pas encore en vigueur. Ces résistances se manifestent sous la forme d'une lutte contre l'autorité. L'ensemble des luttes contraires au pouvoir partagent un certain nombre de caractéristiques en commun. Dans l'article « The Subject in Power », publié en 1982, Foucault les résume<sup>4</sup> :

(i) Les luttes sont transversales. Elles se développent au même temps dans plusieurs pays, bien que leurs systèmes de gouvernement soient différents.

(ii) Les luttes s'opposent aux effets du biopouvoir en tant que réactions contraires à l'exercice du pouvoir même. C'est-à-dire qu'elles cherchent à bouleverser la structure épistémique développée par le pouvoir à la recherche d'une nouvelle compréhension de la gestion politique des corps.

(iii) Les luttes sont immédiates et toujours attachées à l'exercice du pouvoir. La demande de solutions s'oriente toujours vers un pouvoir qui est proche.

(iv) Les luttes mettent en question le statut des individus : les résistances sexuelles, par exemple, demandent une nouvelle classification des vivants en vertu de leur identité sexuelle.

(v) Elles opposent une résistance aux effets du pouvoir qui sont liés au savoir. Les résistances luttent contre des représentations sociales qui classifient les individus d'une certaine manière.

---

<sup>4</sup> « The Subject in Power », chez *Michel Foucault: Beyond Structuralism and Hermeneutics*. Chicago, The University of Chicago Press, 1982, pp. 208-226. Édition en français chez *Dits et écrits, volume IV*. Paris, Gallimard, 1984, pp. 222-243.

(vi) Les luttes se dirigent vers une forme concrète du pouvoir, celle de la biopolitique. Les résistances se rebellent contre l'activité exercée par une loi qui impose une certaine conception de la vérité. Cette vérité, objet de la critique, cherche à déterminer ce que le sujet est, tant en relation aux autres que du point de vue de la connaissance individuelle.

#### **4.3.2. Les résistances : le biopouvoir comme outil herméneutique**

Entre la voix des institutions et la voix des vivants qui s'expriment à propos de la chose politique on trouve parfois, à la lumière de celui-ci, une véritable tension. Cela signifie que les décisions acquises par les institutions butent sur la vie des citoyens, qui parfois n'admettent pas ce que les institutions disent. Les institutions nous indiquent qu'ils sont là pour nous montre que tout discours possible fait partie de l'ordre des lois. Le discours en tant que chose prononcée devient pour cette raison une réalité matérielle, toujours plurielle, mais toujours placée dans l'ordre acceptable des discours (Foucault 1971 : 7-8).

Cependant, les discours des vivants peuvent devenir la voix des *autres*, de ceux qui se rebellent contre l'empire des lois, de ceux qui signifient dans leurs discours l'espace des résistances politiques. Foucault a écrit à propos de cette tension en 1970. Dans la Leçon inaugurale au Collège de France prononcée le 2 décembre 1970, appelée « L'ordre des discours », il manifeste que les discours ont tendance à se diversifier de manière permanente, parfois en dehors de l'ordre des lois (Foucault 1971 : 10-11) :

Dans toute société la production du discours est à la fois contrôlée, sélectionnée, organisée et redistribuée par un certain nombre de procédures qui ont pour rôle d'en conjurer les pouvoirs et les dangers.

Cela signifie qu'il y a un rapport symbiotique entre l'ordre institutionnel et la généalogie des discours, rapport fondé sur la logique de l'exclusion discursive. Ce rapport se configure en vertu de trois mécanismes :

(i) Interdiction de la parole. L'interdiction est la procédure d'exclusion discursive la plus connue. Elle opère dans les régions de la sexualité et de la politique, lieux où les puissances du discours ont leur place privilégiée. « Le discours n'est pas simplement ce qui manifeste ou cache le désir ; c'est aussi ce qui est l'objet du désir » (Foucault 1971 :

12) : le pouvoir utilise le discours, il développe ses stratégies de domination à travers le discours, en configurant quelle est l'objet dont on parle, et également de quelle manière on doit en parler. Le pouvoir, donc, détermine l'objet de nos discours, mais également comment nous en parlons.

(ii) Partage et rejet. Ce principe d'exclusion opère dans l'opposition raison-folie. Avant la fin du XVIIIe siècle, le médecin n'avait pas eu l'idée de savoir ce que le fou disait. Le discours du fou faisait partie de l'inconnu, de l'espace où la vérité se cachait. Une vérité, celle des fous, qui pourrait se manifester symboliquement à travers les arts. Depuis le XIXe et grâce à l'apparition d'une nouvelle logique médicale, appelée par Foucault *clinique*, le rôle du médecin sera d'écouter le discours du fou, un discours qui était investi par le désir sexuel, et qui se croisait chargé de terribles pouvoirs contre la santé et la vie publique (Foucault 1971 : 14). L'objectif de ce processus sera d'effacer la parole des fous des discours politiquement acceptables. C'est le cas des discours des homosexuels au début du XXe siècle, considérés comme le résultat d'une conduite perverse contraire à l'ordre des lois.

(iii) La volonté de vérité. Ce principe impose comme principe d'exclusion l'opposition entre ce qui est vrai et ce qui est faux. À l'intérieur des discours, le partage entre le vrai et le faux n'est ni arbitraire, ni modifiable, ni institutionnel, ni violent. Il est déterminé par une volonté de savoir fondée sur des systèmes historiques d'exclusion qui opèrent de façon préalable. Cette volonté de savoir est celle propre de la science : elle est liée à une volonté qui impose au sujet connaissant une certaine position, celle déterminée par son utilité et sa capacité d'être vérifiable. Tout discours placé en dehors de la connaissance scientifique va se définir comme inapproprié, inutile, dispensable. Cette nouvelle volonté de vérité renvoie à un processus de rationalisation nouveau, celui établi par la science moderne. La science tend à exercer sur les autres discours une sorte de pression : elle est destinée à exclure les discours qui ne sont pas scientifiques (Foucault 1971 : 15-17).

Le discours, en vertu de ces considérations, est soumis à des procédures de contrôle et de délimitation du discours, qui fonctionnent comme des systèmes d'exclusion. Elles concernent la part du discours qui met en jeu le pouvoir et le désir.

#### 4.4. Approche de la généalogie du biopouvoir

Nous avons utilisé comme exemple concernant l'exercice du pouvoir celui de l'expérience sexuelle. Notre choix n'a pas été un hasard : depuis les années 70, Foucault va repenser la question du pouvoir en termes de *biopouvoir*. Le philosophe français introduit cette notion dans *La volonté de savoir*, premier volume de son *Histoire de la sexualité*. Le texte, paru le 17 novembre 1976, introduit une nouvelle perspective à propos de l'exercice effectif du pouvoir : Foucault va penser le pouvoir comme la *gestion de la vie*. Le pouvoir s'exerce positivement sur la vie : il gère la vie, la survie des corps et la disposition des races. Cela signifie que les décisions prises par les institutions, toujours fondées sur une logique politique concrète, vont poursuivre un contrôle politique de la population en utilisant des critères physiques et anatomiques, c'est-à-dire, biologiques. Si nous pensons, par exemple, aux critères utilisés pour justifier le racisme institutionnel développé aux États-Unis jusqu'en 1968, nous pouvons constater leur nature biologique : les Noirs américains et les Blancs étaient ségrégués en vertu des lois *Jim Crown* qui établissaient une expérience différente des lieux publics. Les écoles publiques, les transports communs et le reste des lieux disposaient d'espaces différents pour les Noirs et les Blancs. Le but de cette logique ségrégationniste était celui de l'interdiction de la cohabitation en commun. Ces lois avaient pour objectif que les Noirs et les Blancs ne se mêlent pas les uns avec les autres, afin d'éviter le mélange des races. C'est le cas des lois en vigueur dans l'État de la Floride, selon lesquels le mariage entre un individu blanc et une personne d'ascendance noire à la quatrième génération était interdit<sup>5</sup>.

Comme l'expérience sexuelle fait partie, selon Foucault, de la dimension biologique des individus, le sexe va devenir un des mécanismes fondamentaux du point de vue de la gestion politique. Nous verrons comment le contrôle du sexe va permettre aux institutions de développer des mécanismes efficaces de domination politique.

Ce nouvel exercice du pouvoir renvoie aux transformations épistémiques produites depuis le XVIIe siècle dont nous parlerons dans le point suivant.

---

<sup>5</sup> Cette interdiction était intégrée à la Constitution de la Floride de l'année 1885 (article XVI, page 24 de la version américaine), en vigueur jusqu'en 1968.

#### 4.4.1. Manifestations du biopouvoir : naissance de la biopolitique

À partir de ce siècle, les formes principales du pouvoir sur la vie se développent. Nous avons, en premier lieu, une forme centrée sur le corps comme *machine*. L'apparition d'une nouvelle mentalité scientifique, celle venue de l'époque moderne, va se manifester dans quelques disciplines orientées vers contrôle des corps. Foucault utilise la notion d'*anatomo-politique* pour signifier cette transformation : on parle ici d'une nouvelle politique selon laquelle les corps des individus se placent dans l'espace d'une manière établie a priori. C'est le cas des écoles, mais aussi des casernes et des collèges. Chaque étudiant va avoir un pupitre placé sur un espace géométrique, celui de la classe. La disposition des pupitres va répondre à un besoin spécifique développé par le professeur, celle du contrôle visuel. Également, ce que les étudiants peuvent faire avec leurs corps va être remodifié. Les étudiants ne sont libres de se déplacer dans l'espace de la salle. Ils doivent être assis en respectant quelques règles destinées à contrôler leurs expressions sémiotiques : si on veut dire quelque chose, on doit lever la main et attendre la réponse du professeur ; si on dit quelque chose sans permission, le professeur pourrait punir physiquement l'élève responsable de la faute. Ce pouvoir opère dans la base de cette forme des micro-pouvoirs orientés vers le corps des étudiants. La prolifération des examens médicaux et psychologiques auxquels les élèves sont soumis renforce cette idée : tous les espaces de la vie corporelle doivent être soumis au contrôle scientifique de l'expérience corporelle.

Deuxièmement, nous avons une forme consacrée à la relation entre les corps et leur espace dans un contexte politique. Foucault utilise la notion de *biopolitique* pour s'adresser à cette notion, qui opère toujours au niveau de la population : la biopolitique cherche à réguler les mouvements des citoyens dans un espace donné en imposant des frontières et de complexes systèmes migratoires. La liberté de mouvement dans un espace donné n'est pas possible sans un permis écrit. L'idée de la démographie, en qualité d'estimation du rapport entre ressources et habitants, est née.

On observe également la naissance du *corps social* comme structure réglée, c'est-à-dire, comme structure soumise au contrôle d'un pouvoir qui exerce fondamentalement sur la dimension physique des citoyens. Ce pouvoir se déroule selon quelques macro-pouvoirs attachés au contrôle de la population. C'est le cas des campagnes idéologiques de

moralisation ou de responsabilisation sociale liées, par exemple, à la vaccination des enfants. On parle donc de l'expérience sexuelle, mais aussi des autres dimensions liées à la compréhension biologique des individus. C'est le cas de la nourriture, mais aussi de la disposition des espaces où nous habitons (Foucault 1976 : 183).

#### **4.4.2. Le droit comme espace privilégié de la biopolitique**

La politique s'ouvre à la biologie pour la première fois dans l'histoire grâce à la biopolitique, discipline qui fait entrer la vie et ses mécanismes dans les domaines d'un pouvoir-savoir conçu comme un agent transformateur de la vie humaine. L'homme moderne, donc, est un animal dans la politique duquel sa vie d'être vivant est en question (Foucault 1976 : 188). Les objectifs de la recherche foucauldienne sont clairs : il prétend montrer comment les dispositifs de pouvoir s'articulent directement sur les corps à travers l'histoire. L'idée même du sexe est formée à travers les différentes stratégies de pouvoir qui opèrent comme base des institutions et des structures politiques. Cette considération implique deux conséquences (Foucault 1976 : 190-191) :

(i) La prolifération des technologies politiques qui à partir de là vont investir et contrôler le corps et l'espace tout entier de l'existence.

(ii) Le développement du biopouvoir à travers des lois. La loi va devenir le mécanisme régulateur et correctif qui détermine le déroulement de la vie humaine et la production des discours. L'objectif de ce mécanisme va être celui de distribuer le vivant dans un domaine de valeur et d'utilité. Les sujets vont signifier quelque chose en vertu de cette distribution : l'étudiant est un étudiant en vertu de son comportement et de sa performance ; la politique est nécessaire en tant que structure qui gère la vie des citoyens ; le médecin est en vertu de ses habilités dans la gestion de la chose biologique. Ce développement va transformer la société moderne en une société normalisatrice en vertu du droit : un droit orienté vers la vie, le corps, la santé, la satisfaction des besoins. L'entrée en vigueur des Constitutions Nationales, toutes fondées sur l'idée des satisfactions physiques, va renforcer le rôle joué par le biopouvoir.



Nous avons exposé pourquoi toute la technologie politique de la vie s'est développée autour du sexe et du contrôle des pulsions sexuelles. Cette nouvelle politique relève des disciplines attachées au contrôle du corps et à la régulation des populations. Cette régulation commence à opérer déjà au niveau des enfants. La science moderne sexualise l'enfant en le transformant dans l'objectif de la science médicale : l'enfant va être lié aux campagnes pour *la santé de la race* (Foucault 1976 : 193). On parle ici de l'effacement des maladies en utilisant des vaccins et des médicaments, mais également de la classification des enfants en vertu de leurs problématiques médicales. Depuis le XVIIIe siècle, l'enfant va devenir toujours un des sujets de la science médicale. Quand on veut définir ce qu'est l'enfant, on utilisera toujours des notions taxonomiques propres au médecin : l'enfant est diabétique ; l'enfant a des problèmes psychologiques ; l'enfant a un désordre bipolaire ; etc. Le contrôle des naissances et la psychiatrisation des perversions des enfants se placent, finalement, au cœur de l'espace collectif.

#### **4.4.4. Un ensemble de nouvelles catégories : race et sexualité**

L'apparition de la notion de sexualité renvoie pour cette raison à toute une découpe de domaines de connaissances diverses. La connaissance médicale, la psychiatrie, la discipline scolaire et la gestion des ressources politiques vont être attachées au contrôle de la population à travers le sexe. Cela explique pourquoi Foucault considère que l'analyse de la sexualité peut offrir à nous quelques considérations vitales à propos des règles qui déterminent comment les individus vivent. Comme base sous-jacente de l'expérience de la sexualité et du savoir opère le mécanisme responsable de la normativité de nos expériences physiques : le sujet moderne peut faire l'expérience de lui-même comme sujet d'une sexualité parce que cette expérience permet la construction de l'individu comme *sujet de désir* (Foucault 1984 : 541).

La question de la gestion biopolitique va trouver une de ses expressions caractéristiques dans la gestion du sang. Le biopouvoir commence à parler à travers le sang : celui-ci est une réalité à fonction symbolique, qui exemplifie la gestion de la sexualité comme stratégie de domination. Une personne qui a une bonne santé, c'est une personne qui a un bon sang. Cette notion, en principe liée au contrôle politique des épidémies et des maladies infectieuses, se redoublera épistémiquement depuis le XIXe siècle en raison des

nouvelles perspectives politiques, celles du racisme et de la xénophobie. Le racisme utilisera les techniques de la symbolique du sang mélangées aux principes de l'analytique médicale. C'est le cas du nazisme, qui a basé la différence raciale sur l'existence de groupes sanguins spécifiques et différenciés. Foucault utilise l'expression « *les fantasmes du sang* » pour signifier l'existence d'une mentalité médicale fondée sur l'idée de la pureté du sang (Foucault 1976 : 11).

La notion de race est un concept statistique attaché à la biologie. Quand on utilise cette notion, on pense aux groupes populationnels soumis à des processus d'adaptation socio-politique. Ces groupes doivent affronter le débat à propos de la pureté du sang. Bien que la recherche biologique indique que le mélange sanguin est lié à l'amélioration morphologique des individus, certaines théories biopolitiques, comme celle du nazisme, refusent l'existence de la *raciation* comme phénomène biologique. À sa place elles vont construire une *bio-histoire* fondée sur la négation de l'humanité comme race commune : l'humanité va se déliter dans quelques groupes ethniques différenciés, chacun d'eux ayant sa propre mythologie anthropologique (Foucault 1994 : 97). Nous verrons dans le chapitre consacré à l'analyse pratique de notre corpus comment cette notion est présente encore aujourd'hui dans le discours de quelques mouvements politiques européens.

De la même manière, le contrôle biopolitique des corps va se manifester spécialement depuis le XIXe siècle au niveau de la sexualité féminine. Nous parlons en concret du processus qui a imposé l'hystérie comme la maladie mentale la plus caractéristique des femmes. Ce processus d'hystérisation de la femme s'est manifesté initialement comme l'interdiction de la fonction reproductrice, c'est-à-dire, comme l'interdiction d'une expérience biologique connue, celle de la naissance. Une femme hystérique n'était pas prête à devenir *une mère*, parce qu'une personne malade n'était pas capable de gérer la vie des autres. Dans la socialisation des conduites procréatrices, le sexe est décrit comme pris entre une loi de réalité et une économie de plaisir qui tente toujours de la contourner quand elle ne la méconnaît pas (Foucault 1976 : 203).

Le sexe, pourtant, est ancré dans une instance spécifique que le pouvoir contrôle. Le mouvement est vraiment efficace : tandis que le pouvoir politique semble s'effacer, il se remodifie sous la forme du sexe. Le pouvoir, donc, s'est manifesté comme un pouvoir qui règle la vie. Le sexe sera une construction politique qui détermine nos expériences

physiques et sexuelles. Le pouvoir acquiert pour cette raison une nouvelle fonction : à travers le sexe nous faisons la découverte du corps, de l'identité. Le sujet demande sa propre intelligibilité à travers le sexe. Le sujet s'adresse à lui-même par rapport à son expérience sexuelle : *je suis hétérosexuel, bisexuel, homosexuel*. Le pouvoir désire le sexe parce qu'on peut élaborer un discours sur sa propre nature, un discours qui va classer les sujets en vertu de leurs expériences sexuelles, en vertu des expériences de leurs corps (Foucault 1976 : 205).

La gestion politique du problème du *burkini* va être liée à ce contrôle biologique de la population. Un contrôle bien entendu double, parce qu'il opère en premier lieu comme règle qui contrôle la pudeur féminine, celle de la religion musulmane, et parce qu'il opère après cela comme règle juridique, celle des arrêtés qui spécifient la façon dont les femmes doivent s'habiller dans un espace public. Le biopouvoir se sert de techniques politiques qui renvoient, donc, à une stratégie politique de domination. Ces techniques peuvent être religieuses, médicales et sociales, et se sont fondées sur la logique de l'interdiction et de la répression (Foucault 1994 :105).

#### **4.5. Le rôle des gouvernements**

Pour résumer ce que nous avons déjà dit, la biopolitique dérivée de l'action du biopouvoir est une manière de rationaliser, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, les questions posées à la pratique gouvernementale par les phénomènes propres à un ensemble de citoyens, bien entendus vivants, constitués en population. Cette pratique biopolitique nous permettra d'introduire dans notre discours un ensemble de notions nouvelles : la santé, la race, la longévité, la natalité et l'hygiène vont se placer sur le noyau central de l'exercice politique (Foucault 1994 : 818).

Cette nouvelle façon de gérer la chose publique est fortement liée au développement de la pensée libérale. Le libéralisme, en qualité de théorie politique, est une pratique, une manière d'orienter l'activité politique vers des objectifs concernant le contrôle physique des vivants. Le libéralisme s'interroge sur les meilleurs moyens d'atteindre ses effets, c'est-à-dire, sur les meilleurs mécanismes qu'on doit appliquer à la recherche du meilleur contrôle populationnel possible. Cette réflexion est attachée à une valorisation de la

question économique : les gouvernements libéraux ont développé des pratiques politiques qui renvoient à l'analyse des besoins et des efforts économiques. De ce point de vue, ils ont remarqué que la forme juridique, celle du droit et des lois, constituait un instrument efficace de modération et de contrôle de la population. Si on pense aux pratiques politiques défendues par les théoriciens de l'École de Chicago, cette considération a acquis ses lettres de noblesse : les politiques interventionnistes postulées par cette *think tank* se sont dirigées vers la gestion économique de l'espace biologique. C'est les cas de ses recommandations à propos du contrôle de la natalité et de la délinquance fondées sur la construction d'une nouvelle politique pénale (Foucault 1994 : 824). Nous avons l'obligation d'indiquer, comme nous l'avons établi, que la pensée libérale fait partie de l'ancrage idéologique en vertu duquel les journaux *Le Monde* et *Le Figaro* vont se développer. Grâce à cette détermination de nature idéologique, les articles publiés dans les deux journaux ont partagé une même conception biopolitique de la chose politique.

En vertu des idées exposées, nous pouvons extraire une conception de la figure du gouvernement fondée sur des prémisses totalisatrices. Selon Foucault, le pouvoir politique actuel ignore les individus. Il ne s'occupe que des intérêts de la communauté conçue comme globalité. Le pouvoir est une construction globalisante et totalisatrice qui opère au niveau des individus sans les considérer individuellement. Il se limite à établir quelques relations de pouvoir qui déterminent comment les individus développent leurs modes d'action dans une société donnée.

## 5. L'analyse du discours

### 5.1. Base théorique et problématisation de la question migratoire

Le 17 août 1979 Michel Foucault a manifesté dans une interview publiée par le journal japonais *Shûkan posuto* sa position par rapport à la situation des réfugiés vietnamiens<sup>6</sup>. La réflexion foucauldienne renvoyait aux mouvements migratoires des Vietnamiens du Sud, qui avaient commencé leur exode géographique à cause de l'invasion de leur territoire par le Viêt-Nam du Nord. À propos de cette question, Foucault a déclaré (Foucault 1994 : 799) :

Cela ne veut pas dire qu'on puisse rester indifférents aux analyses historiques et politiques du problème des réfugiés, mais ce qu'il faut faire d'urgence, c'est sauver des personnes en danger.

Avant d'entreprendre une analyse féconde attachée au contexte politique responsable de la situation, Foucault demandait de respecter les accords internationaux relatifs aux réfugiés. Son compromis éthique était basé sur les événements survenus presque récemment en Europe. À propos de cette question, il a écrit (1994 : 799) :

En 1938 et 1939, des juifs ont fui l'Allemagne et l'Europe centrale, mais comme personne ne les a accueillis, certains en sont morts. Quarante ans ont passé depuis, et peut-on de nouveau envoyer à la mort cent mille personnes ?

Foucault s'adressait à la population mondiale, mais également aux responsables de l'O.N.U. chargés de la conférence sur les réfugiés à Genève. Le philosophe français leur demandait une solution de type politique, mais également humanitaire.

Ce qui s'y relie à des enjeux politiques actuels, c'est l'opinion de Foucault à propos des hypothétiques événements futurs (Foucault 1994 : 800) :

Je pense que, dans un avenir proche, ces problèmes et ces phénomènes se manifesteront de nouveau sous d'autres formes (...). Puisque l'expression politique est impossible dans

---

<sup>6</sup> « Nanmin mondai ha 21 seiku minzoku daiidô no zenchô », IN *Shûkan posuto*. Tokyo : Shôgakkân, 1979, pp. 34-35. Version française : « Le problème des réfugiés est un présage de la grande migration du XXI<sup>e</sup> siècle. », IN *Dits et écrits, Volume III*. Paris : Gallimard, 1994, pp. 798-800.

leur pays et qu'ils n'ont pas la force nécessaire à la résistance, les hommes réprimés par la dictature choisiront d'échapper à l'enfer.

Le point de vue de Foucault semblait marcher comme un véritable présage de son futur contextuel. Quelques décades plus tard, les migrations de la population à cause des guerres sont devenues des événements douloureux et tragiques, toujours accompagnés de morts et de meurtres. Nous pensons à la situation en Syrie, spécialement à Alep, mais également aux événements survenus à Bagdad ou à Kabul. Les mouvements migratoires ont bouleversé le débat politique à propos des politiques d'assimilation, tandis que les crises humanitaires dans les pays en voie de développement ont produit une nouvelle situation sociale qui peut et *doit* être analysée du point de vue de la biopolitique.

La présence de réfugiés en Europe a plutôt transformé le discours politique dans la plupart des pays européens. Nous pensons aux postulats des partis de droite, dits populistes, défendus en Europe par des différentes organisations politiques. Nous trouvons, parmi d'autres, Les Vrais Finlandais (PS, Finlande) ; Les Démocrates de Suède (SD, Suède) ; Le Parti du Progrès (FRP, Norvège) ; L'Union civique hongroise (Fidesz, Hongrie) ; Le Front National (FN, France) ; Le Parti pour la liberté (PVV, Hollande). Les notions discursives utilisées par ces partis vont partager une signification commune avec celles aussi utilisées dans les médias. Toutes ces notions sont liées, plus ou moins, à des concepts discursifs de base qui sont partagés par le commun de la population. Les rapports notionnels peuvent se résumer de la manière suivante :

(i) Application de certaines catégories biopolitiques dans la construction des discours politiques et journalistiques: la structure épistémique qui opère à côté du pouvoir, celui-ci déjà entendu comme biopouvoir, a imposé une manière concrète d'en parler. Quand on pense à la question des réfugiés et des crises migratoires on utilise des notions telles que : impact sur la santé du collectif ; augmentation de la violence physique contre les femmes en Europe ; différentes manières d'y vivre les espaces publics et privés ; différentes manières d'y vivre le sexe et l'expérience du corps (celle qui se manifeste par exemple dans les vêtements utilisés). C'est le cas du *burkini* ; apparition d'une nouvelle culture culinaire ; disparition d'un style de vie concret, celui de l'Europe laïque à base chrétienne ; apparition de maladies disparues en Europe il y a longtemps ; le

multiculturalisme comme véritable péril culturel ; le mélange sanguin comme résultat des interactions sociales.

(ii) Prise épistémique des thématiques apparemment données : on en parle parce que l'objet de nos discours s'y place en vertu d'un double mouvement. En premier lieu, un mouvement épistémique lié à l'action d'un certain pouvoir, qui a imposé ce dont nous devons parler. Deuxièmement, apparition d'un savoir-pouvoir grâce aux discours journalistiques et politiques construits à partir de l'objet donné. Les discours développés à propos de cette problématique renforcent la manière d'en parler, en imposant des perspectives parfois contradictoires, mais qui renvoient à une conception biopolitique de la réalité sociale.

Cela signifie que, bien que la conception biopolitique partagée permette l'existence des luttes discursives par rapport à un sujet donné, tous les locuteurs vont parler d'un même thème en utilisant un même ensemble de notions discursives.

## **5.2. La question idéologique des événements discursifs**

Dans le deuxième chapitre de ce travail nous avons déjà parlé à propos de l'orientation idéologique des journaux *Le Monde* et *Le Figaro*, dont nous avons extrait notre corpus. Dans le chapitre suivant, consacré à l'analyse spécifique de ces articles, on verra comment la présence de quelques contenus notionnels cache en réalité des opinions subjectives partagées par les éditorialistes. D'abord nous devons clarifier de quelle manière leur rôle, en tant qu'énonciateurs discursifs, se place au cœur même de la production des énoncés.

Foucault introduit une différence terminologique très importante du point de cette caractérisation, celle concernant la figure de l'auteur et la figure du sujet parlant.

### **5.2.1. La notion d'*auteur***

Foucault caractérise l'auteur comme un des principes de raréfaction d'un discours (Foucault 1971 : 30). Cela signifie que l'auteur est le responsable du groupement des discours, comme unité et origine de leurs significations, comme fleur de leur cohérence.

Au moyen âge, l'attribution à l'auteur était un index de vérité. Depuis le XVIIIe, grâce au développement de la science moderne, cette fonction commence à s'effacer dans l'espace du discours scientifique : l'auteur ne fonctionne que pour donner un nom à un théorème. Le reste de la communauté scientifique utilisera ses conclusions théoriques sans y considérer l'auteur comme énonciateur d'un discours subjectif privé. En revanche, dans l'ordre du discours littéraire le rôle de l'auteur se renforce. Il est celui qui donne au langage de la fiction ses nœuds de cohérence, son insertion dans un discours attaché à la réalité. L'auteur parle de la réalité en utilisant des paroles privées, intransférables, subjectives.

Aujourd'hui l'individu qui se met à écrire un texte incorpore à son discours la fonction d'auteur. Cependant, il se place au cœur de certaines limitations épistémiques : les disciplines politiques développées à la construction d'un discours épistémique fermé, celui déterminé par le biopouvoir, imposent leur logique. Ces limitations disciplinaires lui permet d'écrire, mais toujours par rapport à un jeu étroit d'interdits et possibilités discursives. Les disciplines lui donnent un domaine d'objets, un ensemble de méthodes, un corpus de propositions considérées comme vraies. Grâce à ces mécanismes disciplinaires l'auteur est capable de formuler et de construire des énoncés nouveaux (Foucault 1971 : 31-32).

Ces propositions renvoient aux disciplines. Il faut qu'elles répondent à des conditions plus strictes et plus complexes que la simple vérité : elles doivent s'adresser à un plan d'objets déterminé, celui des intérêts journalistiques dans le cas des éditoriaux des quotidiens. Également, le discours construits par l'auteur doit pouvoir s'inscrire sur un certain type d'horizon théorique. La discipline contrôle la production de ces discours en lui fixant des limites par le jeu d'une identité qui a la forme d'une réactualisation permanente des règles : au même temps que le discours se produit, le pouvoir est capable de transformer les limites de ce qu'on peut dire pour effacer la présence des résistances.

### **5.2.2. La notion de *sujet parlant***

Pour entrer dans l'ordre des discours possibles, les discours produits par les auteurs doivent satisfaire certaines exigences. Ces exigences peuvent être claires (on doit



respecter un certain cadre de valeurs politiques définies par les constitutions démocratiques, par exemple), mais également fermées et impénétrables (quelles sont les limites de l'humour noir appliqué à la chose publique et au discours socio-politique ? On y parle de la censure comme barrière qui exemplifie ces limites). Les locuteurs sont, donc, soumis à des systèmes complexes de restriction. Par rapport à cette question, Foucault indique que la forme la plus superficielle et la plus visible de ces systèmes est constituée par ce qu'on regroupe sous le nom de *rituel*. Le rituel établit la qualification que doivent posséder les individus qui parlent à propos d'une thématique donnée. Il définit les gestes, les comportements, les circonstances et tout l'ensemble de signes qui doivent être présents dans les discours. Le rituel a pour mission de fixer la valeur et les limites de la parole écrite ou rapportée (Foucault 1971 : 39-40).

Le résultat de cette dualité se manifeste dans l'apparition de la « société de discours », fondée sur le jeu ambigu du *secret* et de la *divulgateion*. Alors, on doit spécifier deux rapports discursifs différents, celui des doctrines et celui des discours.

La doctrine renvoie à une forme spéciale de discours où les individus parlants tendent à être un nombre limité. Bien qu'ils partagent un ensemble épistémique avec le commun de la population, ils partagent entre eux la reconnaissance des mêmes vérités et l'acceptation d'une certaine règle de conformité avec les discours valides (Foucault 1971 : 41). C'est le cas des philosophes qui font partie d'un même courant théorique, mais également des personnes qui font partie d'un même parti politique. La doctrine marche comme le signe, comme la manifestation d'une appartenance préalable à une classe sociale ou raciale, ou même à une nation ou groupe de résistance politique, et aussi à la communauté des lecteurs d'un journal concret. Elle se sert de certains types d'énonciation pour lier les individus entre eux, et les différencier de tous les autres. En revanche, les discours qui se placent loin de ces cercles doctrinaux spécifiques peuvent circuler et se transformer en vertu des contributions des sujets parlants.

### **5.3. L'ancrage linguistique et politique de l'analyse du discours**

Tout discours possible est toujours ancré à une situation d'énonciation. Cela signifie que toute construction discursive renvoie au réel dont il parle. Foucault pense à cet ancrage

en termes de rapports entre les discours et les événements. Selon le philosophe français, le groupement des événements dénotés par les discours se configurent sous la forme de l'histoire. L'histoire est toujours une construction discursive fixée par les discours et qui, dans le même temps, fixe par elle-même la production discursive : le discours historique ne considère pas un événement sans définir la série dont il fait partie. Également, le discours historique spécifie le mode d'analyse des discours à la recherche d'une connaissance véritable des régularités auxquelles les phénomènes historiques se sont attachés. L'histoire, donc, nous permet de constituer un discours sur les événements mais toujours lié aux limites discursives données qui fixent les objets dont on peut parler (Foucault 1971 : 58-59).

Cependant, cette construction limitée par la logique historique n'est qu'une apparente césure épistémique : l'ordre discursif actuel ne répond pas à une production successive des énoncés qui parlent sur les événements. La postmodernité a imposé une nouvelle relation entre les événements et la construction discursive : nous pouvons parler de manière différente d'un événement étudié. C'est-à-dire que l'ensemble des discours concernant un même événement est pluriel. La limitation opère comme la base de cette pluralité : elle détermine l'objet discursif dont on parle a priori, en le constituant comme l'événement principal de la réflexion, soit journalistique, soit historique ou politique. Les contraintes épistémiques imposées par le biopouvoir opère sur l'ensemble des notions que nous devons utiliser pour en parler. Bien qu'il existe par exemple une pluralité de points de vue par rapport à la présence des réfugiés en Europe, toutes les constructions discursives se basent sur des catégories biopolitiques comme point de départ de la réflexion.

### **5.3.1. La méthode discursive : principes fonctionnels**

En vertu de ces considérations, Foucault propose trois principes comme constitutifs de la méthode discursive :

(i) Principe de discontinuité : Les discours doivent être traités comme des pratiques discontinues, que se croisent et se jouxtent, mais qui également s'ignorent ou s'excluent (Foucault 1971 : 54). Le discours de l'extrême droite, par exemple, va maintenir une

relation d'opposition ferme contre celui de la gauche, tandis qu'entre la gauche et la social-démocratie classique les points de croisement seront la base des accords politiques. Sophie Moirand, professeur en sciences du langage à l'université de Paris III, va remodeler cette notion en termes journalistiques. Selon Moirand, la pluralité discursive s'offre à nous dans les médias grâce aux différentes articulations de la parole journalistique. Il existe une grande diversité de genres discursifs qui se traduit par une répartition d'articles et de documents juxtaposés. Ces articles constituent chacun une unité d'analyse liée toujours aux conditions médiologiques de son apparition. D'un certain point de vue, Moirand complète le point de départ foucauldien en le reliant à la notion d'hyperstructure (Moirand 2011 : 6) : bien que la constitution du sens des discours soit subordonnée à un processus objectif, celui décrit par Foucault, l'analyse du sens des énoncés va se placer au niveau de l'hyperstructure médiatique.

(ii) Principe de spécificité : Il faut concevoir les discours comme une violence que nous faisons aux choses, comme une pratique que nous leur imposons (Foucault 1971 : 55). Grâce à cette tendance nous pouvons concevoir une réalité définie en vertu de sa régularité discursive.

(iii) Principe d'extériorité : Quand les locuteurs rendent publics leurs discours concernant les événements, ils manifestent publiquement la régularité sous-jacente des événements (Foucault 1971 : 55). C'est-à-dire qu'ils indiquent quel est le sens sous-jacent au discours.

### **5.3.2. La perspective herméneutique appliquée à l'analyse discursive**

Bien que Foucault se soit considéré lui-même comme un historien de la formation discursive, ses notions théoriques trouvent un point d'ancrage très important du point de vue de l'analyse des significations sous-jacentes des discours. Foucault ne veut pas exprimer ce que les discours signifient : il cherche à analyser plus en détail ce qu'on appelle la construction des discours attachés à un savoir-pouvoir qui opère sur leur surface. En ce qui concerne l'analyse discursive proprement dite, le savoir foucauldien reste incomplet.

Cela explique les raisons pour lesquelles nous devons en appeler à d'autres cadres théoriques capables de dépasser ce manque, si possible lié à l'analyse du discours journalistique. Voici le point de départ de la théorie analytique développée par Sophie Moirand, auteure déjà mentionnée. Moirand partage avec Foucault une même conception pareille de la notion d'événement. Selon Moirand, l'événement doit être codifié comme attaché au déroulement historique. L'événement est toujours ancré à l'histoire narrativisée par le discours. De plus, Moirand met en question de manière spécifique le problème des textes journalistiques. Ce type de constructions discursives a pour objectif de parler des événements observés. En ce qui concerne les discours journalistiques, on devrait étudier la circulation des mots et des dires dans les médias du point de vue de leurs contenus et de la façon dont ils sont traités (Moirand 2011 : 2). On verra dans le chapitre suivant comment la perspective de Moirand trouve quelques connexions intéressantes avec la pensée de Michel Foucault, surtout du point de vue de l'analyse.

## **6. Analyse du corpus**

Nous analyserons notre corpus en utilisant toutes les notions étudiées, mais également tout l'ensemble des catégories analytiques développées par Dominique Maingueneau, spécialement dans son livre « *Analyser les textes de communication* » (2000). Pour bien comprendre cette analyse, nous clarifierons en premier lieu quelle est la signification des notions utilisées. Nous avons décidé que la manière la plus efficace de faire cela est de les introduire dans le point 6.1., consacré à l'analyse de l'éditorial du *Monde*. Dans le point 6.2., où nous analysons l'éditorial du *Figaro*, nous commencerons l'analyse donc sans répéter les définitions notionnelles appliquées, à fin d'alléger et de faciliter le procès de lecture.

### **6.1. Éditorial du *Monde* : « Le burkini de la discorde »**

L'éditorial « *Le burkini de la discorde* » a été publié dans le journal *Le Monde* le 20 août 2016. Nous avons considéré déjà les conditions de production du texte, c'est-à-dire, le contexte discursif qui a déterminé sa parution. La notion de contexte discursif renvoie au cadre de références épistémiques qui déterminent les significations des mots et des phrases utilisées dans l'acte d'énonciation. C'est-à-dire que nous utilisons des critères notionnels foucaaldiens pour fermer la signification de ce qu'on appelle de contexte discursif : le biopouvoir et l'ensemble des contraintes épistémiques qui lui sont attachées déterminent comment on parle, et au même temps l'objet dont on parle. Cet ensemble épistémique est partagé par tous les interlocuteurs auxquels le journal *Le Monde* s'adresse à la recherche d'une bonne compréhension de la réalité politique donnée. L'éditorial complet se trouve dans l'annexe numéro I du présent travail.

#### **6.1.1. Les lois discursives**

Les locuteurs du *Monde* participent à un acte de communication verbale, celui qui implique la lecture et l'interprétation d'un texte donné. En vertu de cet acte, tous les lecteurs deviennent des interlocuteurs qui, pour bien comprendre la signification du texte,

respectent un ensemble de normes commun. Maingueneau appelle cet ensemble de normes *lois du discours* (2000 : 18).

Cet ensemble de normes est fondé sur une loi supérieure, celle que Paul Grice appelle « principe de coopération » (1975 : 50) : comme le lecteur est capable d'interpréter le texte donné, il devient un partenaire de l'auteur du texte. Cela signifie que le locuteur peut reconnaître et comprendre de manière efficace ce que l'auteur du texte cherche à dire, toujours parce qu'ils comprennent de la même manière un ensemble commun de lois discursives. Tout processus de communication verbale implique, donc, l'existence de certaines règles, règles qui se développent à travers un accord tacite, consubstantiel à l'activité verbale, et qui s'offre à nous comme l'existence d'un savoir mutuellement connu (Maingueneau 2000 : 18).

Les lois principales de la communication verbale opèrent fondamentalement au niveau de la compréhension des énoncés. Ces lois sont les lois de pertinence et sincérité, les lois d'informativité et d'exhaustivité et les lois de modalité. Nous analyserons, en nous appuyant sur leurs définitions, de quelle manière ces lois se manifestent dans les éditoriaux analysés. Nous commencerons pour l'éditorial du *Monde*.

(i) La loi de pertinence établit que l'énoncé doit intéresser son destinataire en lui apportant des informations utiles capables de modifier la situation discursive. L'usage d'expressions comme « guerre du *burkini* » (ligne 2) cherche à définir une situation, celle liée à l'usage du *burkini*. Le choix de ce type d'expressions a pour but de réclamer notre attention sur une problématique donnée. Dans ce cas, les lecteurs du *Monde* sont au courant de ce dont l'éditorialiste parle : l'éditorial est pertinent, parce qu'on parle d'un problème actuel connu par les partenaires du journal.

La loi de sincérité concerne l'engagement de l'énonciateur dans l'acte de discours qu'il accomplit. Dans l'éditorial du *Monde* cet engagement s'offre à nous à travers le pronom personnel indéfini « on ». Nous considérons, par exemple, les énoncés suivants : « *On verra ce que la justice en dit* » (ligne 22) ; « *On ne le pense pas* » (ligne 30). L'auteur de l'éditorial, bien entendu anonyme, se considère lui-même partie d'une voix collective, celle des personnes qui font le journal : le pronom impersonnel se traduit donc comme expression d'un nous collectif, celui des journalistes du *Monde*, mais également de ces

personnes qui partagent une même vision à propos de la problématique exposée. La première phrase de l'éditorial nous offre, de la même manière, une appréciation subjective qui cherche à regrouper la totalité des lecteurs engagés dans la ligne éditoriale du journal : « *La France est décidément un pays remarquable. Jusqu'à l'absurde* » (ligne 1). L'usage de la forme « il faut + infinitif », à la fin de l'éditorial, renvoie également à cet engagement collectif : « *C'est de ces crispations réciproques qu'il faut à tout prix sortir* » (lignes 39-40). La totalité des personnes impliquées dans la situation, c'est-à-dire, la totalité des lecteurs du journal, ainsi que le reste des citoyens, doivent sortir ensemble du problème posé.

(ii) La loi d'informativité s'attache aux contenus des énoncés et stipule que les énonciateurs ne doivent pas parler pour ne rien dire. Nous pouvons évaluer cette loi seulement par rapport à la situation d'énonciation. Cela signifie que les contenus des énoncés doivent être des informations nouvelles. L'éditorial respecte de manière claire cette loi : en plus de résumer la problématique attachée au pont du *burkini*, il introduit quelques considérations relatives à ce qu'on doit faire pour la régler. L'éditorialiste commence pour résumer la problématique de façon chronologique en utilisant le schéma suivant : définition du *burkini* (lignes 1-7); informations sur l'interdiction du port de cette tenue (lignes 8-13); réactions de la société civile (lignes 14-21); réactions de la classe politique (lignes 22-27); réactions de la communauté musulmane (lignes 30-39); appel à une solution constructive (39-40). De plus, bien que la totalité des lecteurs connaisse préalablement toutes les informations concernant la polémique du *burkini*, pour quelques-uns d'entre eux le résumé proposé se déroule également comme une source nouvelle d'information. La loi d'informativité est respectée, donc, de manière efficace.

La loi d'exhaustivité établit que l'énonciateur doit donner l'information maximale concernant la problématique dont on parle. Cette loi exige, donc, qu'on ne dissimule pas des informations importantes. L'application réelle de cette loi demande une bonne connaissance, bien entendue préalable, du problème abordé. Afin de délimiter si cette loi est bien respectée, nous devrions analyser de manière synchronique, mais également diachronique, l'évolution, la signification sémiotique et les implications pratiques du port du *burkini*. Tel travail dépasserait les objectifs de cette analyse. Cependant, nous considérons que l'éditorialiste a respecté cette loi, parce qu'il résume de manière synthétique les aspects principaux du problème. Nous référons aux éléments sémantiques

(définition du *burkini*), mais également aux considérations pragmatiques de la problématique donnée (points de vue politiques, religieux et civils).

(iii) Les lois de modalité sont des lois relatives aux genres du discours. Cela signifie que l'éditorialiste, en tant que journaliste, doit respecter les contraintes du style journalistique qui sont attachés à la rédaction des éditoriaux d'opinion. Nous référons ici à une attitude énonciative qui devrait faire disparaître la voix « Je », celle du journaliste en qualité d'individu indépendant, sous des constructions phrastiques impersonnelles et nominalisées. L'objectif de cette attitude est de respecter les prétentions d'objectivité de la profession journalistique. L'enjeu de crédibilité demande au journaliste qu'il ne prenne pas parti en relation à la problématique dont il parle. C'est-à-dire, il lui demande d'être responsable du point de vue déontologique. Selon Rabatel (2006 : 10) :

Les discours de presse offrent des *corpora* d'un grand intérêt pour traiter de la question de la responsabilité, tant ils se caractérisent par une double contrainte plus ou moins réglée selon les genres : ils doivent d'une part préciser certaines sources, d'autre part en protéger certaines autres, s'astreindre à une certaine neutralité dans la présentation des opinions comme dans celle des faits, bref, osciller entre la nécessité de présenter les points de vue des autres (ou de certains autres) et l'obligation de ne pas donner le point de vue personnel des journalistes.

Cependant, l'enjeu de captation conduit le journaliste à prendre une certaine position à propos du thème central de l'article. Cette prise de position se manifeste de manière claire dans le cas des éditoriaux, parce qu'ils reflètent la ligne politique partagée par la communauté d'interlocuteurs d'un journal concret.

Dans le cas de l'éditorial du *Monde*, la voix « Je » disparaît sous la forme du pronom impersonnel « On ». La voix collective signifiée par la ligne éditoriale du *Monde* s'offre à nous à travers un éditorialiste apparemment objectif, mais qui adopte une certaine prise de valeur en relation à la problématique traitée. Bien que dans l'éditorial se résume de façon objective la problématique liée à l'usage du *burkini*, l'engagement politique de l'éditorialiste articule le développement de la question abordée. De la même manière, l'usage de la construction « il faut + sortir » renvoie à cette prétention d'objectivité apparente sous laquelle opère la prise de position mentionnée.



Comme les informations concernant la polémique du *burkini* sont exposées de manière objective, nous pouvons conclure, en vertu de ces considérations, que l'éditorial respecte les contraintes des lois de modalité : bien que l'éditorial exige de nous le besoin d'en parler, la structure des événements respecte la logique des faits. De la même manière l'éditorial cite entre guillemets les opinions des politiciens mentionnés. C'est le cas des commentaires du premier ministre Manuel Valls (lignes 22-25). Cela manifeste un engagement préalable entre la ligne éditorial du *Monde* et la facticité des événements abordés.

### **6.1.2. L'éthos et le ton**

La notion d'éthos renvoie, chez Maingueneau (2000 : 80), à la personnalité d'un locuteur donné. Cette personnalité est toujours liée à la somme d'idées et d'opinions que la personne en question transmet à travers ses textes écrits, mais également à travers ses commentaires publics à haute voix. Dans les textes écrits, cet éthos s'offre à nous à travers le ton, qui donne l'autorité à ce qui est dit. Ce ton permet au lecteur de construire une représentation renforcée de la personnalité de l'énonciateur en lisant ce qu'il a écrit.

L'énonciation s'appuie, pour cette raison, sur un ensemble de représentations sociales valorisées et dévalorisées : l'éditorial du *Monde* utilise des représentations généralistes pour aborder la problématique donnée. Ces représentations sont attachées à une tradition politique de la social-démocratie, celle du dialogue comme manière de solutionner une problématique donnée. La structure de l'éditorial respecte cette tradition : nous avons un problème de type politique, celui du port du *burkini* (lignes 1-22) ; nous devons attendre la décision de la justice avant de nous manifester politiquement (lignes 23-27) ; nous devons écouter les voix des acteurs politiques impliqués (lignes 28-39) ; nous devons solutionner le problème en oubliant la crispation politique attachée au port du *burkini* (ligne 40).

Les lecteurs du *Monde* donnent corps aux idées de l'éditorial au moment précis où la lecture commence. En qualité de co-énonciateurs, ils incorporent une manière spécifique de s'inscrire dans le monde, en assimilant une certaine manière d'être et de penser, c'est-à-dire, en assimilant un éthos défini. Lorsque l'éditorial séduit les lecteurs, ils

commencent à constituer un corps idéologique commun, c'est-à-dire, une communauté imaginaire de ceux qui communient dans l'adhésion à un même discours (Maningueneau 2000 : 81), celui du centre-gauche. Les articles publiés par *Le Monde* renforcent cet éthos, qui devient garant d'une manière de vivre le compromis politique comme communauté idéologique.

### **6.1.3. Conditions de production**

Cet éditorial relève un besoin très clair, celui de l'intercompréhension entre la ligne éditoriale du *Monde* et la pensée de ses possibles lecteurs. La langue utilisée, donc, est le résultat d'un procès de codification qui cherche une communication réelle avec les personnes auxquelles le discours est dirigé. Parce que la langue est toujours un phénomène social, l'univers discursif transmis par *Le Monde* fait partie de celui de ses co-énonciateurs : en qualité de structure intersubjective, l'énonciateur journalistique partage quelques considérations subjectives pour trouver un espace partagé par tous les acteurs discursifs impliqués. C'est-à-dire, concernant les objectifs journalistiques du discours, nous trouvons le besoin de construire un espace de subjectivité collective capable de renforcer les liaisons idéologiques parmi les lecteurs du quotidien. L'éditorial transmet une vision idéologique construite à partir d'un nombre concret d'événements, ceux liés au fait migratoire, mais en même temps cherche une compréhension effective des propres événements.

Ce compromis avec les lecteurs conditionne la production du texte. Il s'offre à nous dans la structure thématique de l'éditorial. En premier lieu, on trouve une définition introductrice de ce que la problématique attachée au *burkini* signifie (lignes 1-7). Dans ce premier paragraphe, l'auteur introduit une description objective du *burkini* après l'avoir fait définir comme objet polémique : « *le burkini (...) est une tenue de bain qui couvre le corps et la tête des quelques musulmanes qui la portent, soit équivalent, à la plage, du hijab* » (lignes 6-7). Avant cela, l'éditorial résume la polémique socio-politique lié au *burkini* en citant les villes où cette polémique s'est placée (lignes 8-13) : « *Le burkini est désormais proscrit (...) dans une douzaine de communes des Alpes-Maritimes (...) et cinq du Var* (lignes 9-11).

Deuxièmement, on clarifie quelle est la base idéologique à partir de laquelle la polémique s'est développée (lignes 14-21). On constate les liaisons politiques entre le *burkini* et les droits universels défendus, en principe, par quelques associations : « *Le débat fait donc rage. Les maires qui ont pris ces arrêtés invoquent principalement deux motifs (...) : le trouble à l'ordre public (...) et le respect du principe de laïcité* » (lignes 14-17).

Troisièmement l'éditorial introduit une appréciation subjective à propos des réactions des divers représentants sociaux et politiques qui se sont manifestés sur la question (lignes 22-29). On utilise la notion de « précipitation », liée étymologiquement à celle de l'irréflexion, pour les censurer : « *Les responsables politiques se sont précipités dans la controverse* » (lignes 22-23).

Finalement un élément paratextuel, le titre « Symptôme », résume la position du journal à propos du *burkini* (lignes 30-40). Cette position nous demande de trouver un point d'ancrage démocratique capable de résoudre les problèmes attachés à l'intégration des musulmans en France : « *C'est de ces crispations réciproques qu'il faut à tout prix sortir* » (lignes 39-40).

#### **6.1.3.1. La cohérence du discours : le discours direct**

Le discours direct prétend restituer les paroles citées dans les textes. Lorsqu'on utilise ce type de discours, les deux situations d'énonciation, celle de l'éditorialiste et celle de la personne citée, se dissocient nettement. On utilise le discours direct pour rendre authentique le propre discours, en montrant qu'on rapporte les paroles d'une autre personne, et de la même manière pour mettre à distance l'auteur de la citation. Comme base de cette pratique opère la prétention journalistique de se montrer objectif, sérieux. De la même manière, les journalistes utilisent le discours direct pour se déresponsabiliser des opinions citées dans les articles. Les phrases entre guillemets s'offrent à nous comme l'expression d'une voix différente de celle du journaliste.

Cette formule discursive est attachée à l'emploi du discours rapporté. Le discours rapporté exprime l'existence, dans le texte, d'une énonciation sur une autre énonciation. Dans le cas de l'éditorial du *Monde*, on utilise le discours rapporté pour introduire les commentaires du premier ministre Manuel Valls concernant le port du *burkini*.

Dans l'éditorial du *Monde*, l'éditorialiste se sert des paroles du premier ministre Manuel Valls pour renforcer la valeur du discours direct (lignes 23-25) :

Le premier ministre a dit « comprendre les maires qui, dans un moment de tension, ont le réflexe de chercher des solutions, d'éviter des troubles à l'ordre public ». Et Manuel Valls ajoutait que « le burkini n'est pas une mode. C'est la traduction d'un projet politique, de contre-société, fondé sur l'asservissement de la femme ».

L'éditorialiste indique qu'il y a eu un acte de parole cité en utilisant des verbes dont le signifié montre qu'il y a énonciation. C'est le cas du passé composé du verbe *dire*, « a dit », et de la troisième forme singulier du verbe *ajouter*, « ajoutait ». De la même manière, l'éditorialiste marque sa frontière avec le discours cité en utilisant les guillemets. Les passages cités entre guillemets sont attribués à la personne dont parle en qualité de figure représentative concernant la problématique traitée.

### **6.1.3.2. La cohérence du discours : l'usage des endophores textuelles**

L'usage des endophores textuelles exprime la cohésion du discours. Cela se base sur le propre fonctionnement de l'endophore, qui doit être caractérisée comme un phénomène de reprise. L'endophore, donc, réfère explicitement ou implicitement aux éléments textuels pour faire progresser la lecture des textes.

Selon Maingueneau (2000 : 172) il y a deux différents types d'endophores, la cataphore et l'anaphore. Nous avons une cataphore quand le terme qui reprend un mot ou énoncé précède le mot repris. Dans le cas de l'anaphore, le terme qui reprend suit le terme repris. Cette différence lui permet d'introduire la différence entre termes endophorés, ceux repris par une anaphore, et termes endophorisants, ceux qui reprennent un terme donné dans le texte.

Comme nous l'avons déjà dit, les endophores jouent un rôle privilégié dans la narration. L'anaphore sert à enchaîner les actions, tandis que la cataphore est plutôt liée à des interventions de l'énonciateur. L'anaphore recourt aux pronoms qui s'accordent en genre et en nombre avec le terme antécédent, et la cataphore recourt normalement aux pronoms

invariables neutres à valeur résomptive, comme « ça » ou « ce » (Maingueneau 2000 : 174).

Les endophores ont un rôle clé du point de vue des évaluations de type moral ou éthique (Maingueneau 2000 : 1980). L'importance de ce que nous avons dit se manifeste surtout quand le journaliste utilise des mots qualificatifs qui renvoient aux expressions endophorisées : l'endophore choisie est, parfois, une manière de porter des jugements de valeur. L'usage de l'endophore « magnifique structure » pour référer à l'Union Européenne, par exemple, manifesterait une opinion à valeur positive, parfois ironique, propre à la personne qui en parle.

Malgré ces observations concernant les différents types d'endophores, nous avons décidé d'utiliser la catégorie générale d'endophore pour analyser les différents phénomènes de reprise qu'on peut trouver dans les éditoriaux. Cela signifie que, à fin de faciliter la lecture, nous ne ferons pas de différences entre les cataphores et les anaphores,

Du point de vue formel le texte respecte les contraintes propres aux éditoriaux journalistiques. Le texte se structure de la manière suivante : Introduction au problème, énumération des événements, appréciation subjective et conclusion. Bien organisé, son développement nous montre la nécessité d'utiliser une langue accessible, mais au même temps académiquement correcte. Nous considérons que la langue journalistique utilisée dans cet éditorial est liée aux traditions langagières concernant la presse française, et qui font du respect du bon usage de la langue son signe d'identité. L'usage des endophores textuelles relèvent cette cohésion. Voici quelques exemples. En premier lieu, par rapport à La France : « La France est décidément un pays remarquable (...) capable de s'enflammer » (ligne 1) ; « une de ces polémiques dont elle a le secret » (ligne 2). Deuxièmement, liées au burkini : « Le trouble à l'ordre public que provoquerait (...) cette tenue » (lignes 15-16). Troisièmement, concernant les responsables politiques : « Les responsables publics se sont précipités (...). Le premier ministre a dit (...). Manuel Valls ajoutait » (lignes 22-25). Finalement, relatives à la société française : « la société française, traumatisée (...). Elle est le symptôme d'une société assez troublée » (lignes 31-33). L'usage des articles, des pronoms et des noms articule la cohésion textuelle du discours, en le faisant progresser. La notion de progressivité s'articule, donc, comme le

mécanisme en vertu duquel la cohérence du texte se développe (Maingueneau : 2000, p. 181). Nous pouvons comprendre le texte grâce au rythme interne des phrases.

### **6.1.3.3. La cohérence du discours : valeur sémantique et biopolitique des mots**

Du point de vue sémantique, le texte se déroule en utilisant des phrases simples qui ont une signification presque univoque. Bien que le contenu sémantique soit susceptible d'être analysé de différentes façons, la valeur sémantique des mots et des phrases est clairement ancrée au cadre de significations contextuelles attachées à la polémique du *burkini*. Le discours devient pour cette raison une construction cohérente : les événements dont on parle sont partagés par toute la population. On trouve, donc, des éléments interprastiques clairs : les appels au contexte de l'énonciation établissent les liaisons concernant le réel et le discours qui en parle. Au même temps, la base épistémique partagée par la communauté des lecteurs nous permet d'affirmer la présence si claire de quelques catégories liées aux stratégies biopolitiques développées par les institutions. Voici quelques exemples :

(i) Le *burkini* se définit par rapport à une expérience concrète des corps, celle des femmes musulmanes : « *[Le burkini] est une tenue de bain qui couvre le corps et la tête des quelques musulmanes qui la portent* » (lignes 5-7). Les implications biopolitiques sont claires : avant une réflexion sur la volonté individuelle des personnes qui portent cette tenue, le texte focalise son attention dans l'expérience liée à une communauté différenciée.

(ii) Notre manière de vivre l'espace public se place également au cœur de l'argumentation : « *[Les associations en faveur des Droits universels] estiment que laïcité ne s'impose pas aux individus dans l'espace public* » (lignes 16-18). La manière de nous habiller renvoie à une expérience du corps qui se place déjà au centre du débat politique. Les commentaires de Manuel Valls, interpellé dans l'éditorial, renforce cette réalité : « *le burkini n'est pas une mode. C'est la traduction d'un projet politique, de contre-société, fondé sur l'asservissement de la femme* » (lignes 25-27). Les contraintes biopolitiques déterminent le débat socio-politique. Ce dont nous parlons devient le thème central de la confrontation entre deux réalités culturelles différenciées, la musulmane et la française.

(iii) La société est décrite par rapport à quelques notions qui appellent à son état émotionnel : « *cette affaire (...) révélatrice des tensions qui minent la société française, traumatisée par les attentats djihadistes (...). Elle est le symptôme d'une société assez troublée par l'islam* » (lignes 31-34). L'usage métaphorique de ces mots, « traumatisée » et « troublée », renvoient à une compréhension *physicalisée* de la réalité française. La France est une réalité physique soumise aux traumatismes tant physiques que psychologiques des corps vivants. Cette métaphore exemplifie le triomphe de la mentalité biopolitique au cœur même de la production discursive.

#### **6.1.4. Les références et les déictiques : les embrayeurs du discours**

Tout énoncé doit être situé dans un texte donné par rapport à quelque chose. Les énoncés prennent pour point de repère l'événement énonciatif dont ils sont le produit (Maingueneau 2000 : 85). Dans le cas analysé, cet événement est la polémique liée à la porte du *burkini* en France. Cela signifie que la situation d'énonciation est partagée par l'énonciateur (l'éditorialiste) et les co-énonciateurs (les lecteurs des journaux).

Pour montrer l'existence d'une situation d'énonciation partagée, l'éditorialiste du *Monde* utilise des formules qui manifestent une relation de repérage entre les interlocuteurs. Le « Je » représenté par l'énonciateur est seulement une trace qui se dilue sous la forme du pronom impersonnel « On ». L'usage de cette forme renvoie à l'existence d'une voix collective, celle des locuteurs du *Monde*, qui partagent une même situation d'énonciation. Le pronom « on » réfère toujours à un être humain qui occupe, dans les énoncés, la fonction de sujet. Ce sujet ne varie ni en genre ni en nombre et constitue, du point de vue morphologique, une troisième personne. Ceci tient au fait que le pronom « on », dans le discours, peut s'interpréter comme référent à l'énonciateur, au co-énonciateur, au couple formé par l'énonciateur et le co-énonciateur et aussi à une voix collective. Cependant, cette référence manifeste toujours l'existence d'une subjectivité partagée qui s'exprime à travers le discours. Dans ce cas, cette subjectivité partagée renvoie à la communauté des personnes qui lisent le *Monde* et qui partagent une idéologie de centre-gauche.

Dans l'éditorial du *Monde* on trouve plusieurs mots et expressions concernant la polémique suscitée par l'usage du *burkini*. Cet ensemble de mots et expressions sert à

justifier l'existence d'un débat ouvert relatif à cette tenue : « *polémiques fiévreuses* » ; « *la guerre du burkini* » ; « *faire rage* » ; « *débat* » ; « *controverse* » ; « *tension* » ; « *affaire* » ; « *société troublée* » ; « *crispations* ». De plus, on trouve plusieurs références génériques, toutes celles qui expriment une certaine idée d'appartenance à une même communauté politique et nationale, la France : « *La France [notre pays], un pays remarquable. Jusqu'à l'absurde* » ; « *société traumatisée* » ; « *société assez troublée* ». La référence finale à la « *société musulmane* » semble établir une dichotomie politique entre ceux qui représentent la France dans son ensemble et ceux qui peut-être ne font pas partie, encore, de cette construction sociale. Le dialogue se configure, donc, autour de la logique de l'inclusion et de l'exclusion, deux notions biopolitiques caractéristiques du discours actuel : la logique de l'interdiction discursive semble opérer comme base sous-jacente de cette construction.

De la même manière le texte est plein de références spécifiques définies. C'est le cas des noms propres qui renvoient à quelques personnalités politiques : « *Manuel Valls* » ; « *Marine Le Pen* » ; « *François Fillon* » ; « *François Baroin* » ; « *Christian Estrosi* » ; « *Valérie Pécresse* » ; et également des noms propres relatifs à quelques villes : « *Cannes* » ; « *Nice* » ; « *Menton* » ; « *Villeneuve-Loubet* » ; « *Fréjus* » ; « *Sainte-Maxime* » ; « *Le Lavandou* », « *La Provence* ». On utilise de la même manière des constructions nominales concernant quelques personnalités concrètes ou même collectifs sociaux : « *le premier ministre* » ; « *la ligue des droits de l'homme* » ; « *le collectif contre l'islamophobie en France* ».

En ce qui concerne les déictiques, toujours déterminés par la situation d'énonciation, on trouve les exemples suivants :

(i) Déictiques personnels : L'auteur de l'éditorial utilise le pronom personnel indéfini « *on* » pour se placer au centre de la production discursive. En qualité de pronom indéfini, l'élection sert à manifester une certaine objectivité discursive du point de vue de la narration, mais également à signifier une voix collective identifiée avec la ligne idéologique de toute la communauté socio-politique qui fait partie du journal.



(ii) Indices spatio-temporels : on trouve également des déictiques qui expriment l'espace et le temps par rapport à l'énonciateur. C'est le cas des expressions « *le 27 juillet* » et « *Le 17 août* », pour exprimer le moment temporel concernant la polémique dont on parle.

(iii) Les temps verbaux : les temps verbaux utilisés renforcent la connexion entre l'énonciateur et les co-énonciateurs. Dans l'introduction on utilise le présent de l'indicatif pour exemplifier l'actualité du *burkini* : « *La France est* » ; « *La guerre du burkini qui fait rage* » ; « *Le burkini est* ». En revanche, on utilise également la première forme du passé conditionnel pour s'adresser à une situation hypothétique, celle des personnes qui ne savent rien de la polémique : « *Pour qui y aurait miraculeusement échappé* ». Le verbe « échapper » à valeur conditionnelle renforce la nature présente de l'événement. Il passe maintenant, dans ce temps et dans ce lieu. Il nous semble qu'on veut dire que les personnes qui ne savent rien par rapport à cette question vivent loin de la réalité socio-politique du pays.

En ce qui concerne le développement des événements passés, l'auteur de l'éditorial a utilisé le passé composé à valeur descriptive pour raconter ce qui s'est passé avant d'introduire ses propres appréciations personnelles : « *Les maires qui ont pris ces arrêtés* » ; « *Les responsables politiques se sont précipités* » ; « *le premier ministre a dit* », « *Beaucoup à droite lui ont emboîté le pas* ». Dans la partie finale on utilise une nouvelle fois le présent pour s'adresser à un contexte spatio-temporel connu, celui de la France de nos jours. Ce choix relève l'actualité du problème attaché au *burkini* : « *Cette affaire est révélatrice des tensions* » ; « *Elle est le symptôme d'une société assez troublée* ».

### **6.1.5. Les axiologiques et la motivation socio-politique de l'éditorial**

Les axiologiques sont des appréciations personnelles qui ont une valeur apparemment objective, mais relèvent des appréciations subjectives relatives à la propre position du sujet qui parle. Parfois les considérations axiologiques se manifestent comme figures de style, mais qui cherchent à déterminer comment les co-énonciateurs, dans notre cas les lecteurs du *Monde*, interprètent les contenus des textes. Dans le cas de l'éditorial analysée, les axiologiques font leur apparition fondamentalement au début et à la fin du texte, c'est-

à-dire, dans l'introduction et dans la conclusion. On propose de les classer par rapport aux catégories suivantes : 1) expressions qui expriment une conception personnelle de la société française ; 2) mots qui décrivent l'état animique du pays; 3) expressions qui demandent une solution au problème.

(i) La France : L'éditorialiste se sert de certaines expressions à valeur subjective pour définir le statut socio-politique du pays. Parmi d'autres : « *La France est décidément un pays remarquable* » ; « [*remarquable*] Jusqu'à l'absurde ».

(ii) Mots qui décrivent l'état animique du pays : L'éditorialiste y utilise quelques métaphores psychiatriques pour relever les conséquences des attaques terroristes à base islamiste-radical. C'est le cas de : « *La société française [est] traumatisée* » ; « *une société assez troublée par l'islam* ».

(iii) Expressions qui demandent une solution au problème: Ces expressions demandent une sortie efficace au problème du *burkini*, mais également aux problèmes de cohabitation entre la communauté musulmane et le reste du pays. Nous devons remarquer comment l'éditorialiste se positionne comme un citoyen qui la demande : « *C'est de ces crispations réciproques [entres les communautés] qu'il faut à tout prix sortir* ».

## **6.2. Éditorial du Figaro : « *Burkini ? Burki non* »**

L'éditorial « *Burkini ? Burki non* » a été publié dans le quotidien *Le Figaro* le 24 août 2016. Contrairement à l'éditorial commenté en premier, celui du *Monde*, le texte du *Figaro* met en avant le nom de son auteur, Yves Thérard. Directeur adjoint de la rédaction du *Figaro* (et éditorialiste) depuis 2000, Thérard a manifesté à maintes reprises son compromis avec les idées défendues par la gauche française. En dehors de son travail au *Figaro*, il coordonne son propre blog personnel sur l'internet, en plus de collaborer comme analyste dans plusieurs émissions radiophoniques et télévisées. L'apparition de son nom au début de l'article signifie, loin de ses possibles significations paratextuelles, une prise de position personnelle qui, à fin du texte, va s'identifier avec la ligne éditoriale du journal et, en conséquence, de tous ses lecteurs. L'éditorial complet se trouve dans l'annexe numéro II du présent travail.

### 6.2.1. Les lois discursives

Comme pour le cas des lecteurs du *Monde*, les lecteurs du *Figaro* partagent une même base dite herméneutique qui détermine leur manière de codifier et d'interpréter la réalité donnée à travers le journal. Nous avons déjà établi, au point 6.1.1., quelles sont les définitions concernant les lois discursives. Nous avons déterminé également de quelle façon ces lois sont respectées dans l'éditorial extrait du *Monde*. Nous verrons dans ce chapitre si les contraintes attachées aux lois discursives sont aussi respectées dans l'éditorial du *Figaro*.

(i) Le premier énoncé de l'éditorial est directement attaché à la logique établie par la loi de pertinence. Voici cet énoncé : « *Le burkini peut-il être interdit ?* » (ligne 1). La question posée relève, à cet égard, la connaissance d'un problème connu par les interlocuteurs du journal, celui du port du *burkini*, en plus d'une solution hypothétique, celle de son interdiction. L'usage du verbe « interdire » lié à la construction verbale « pouvoir être » exprime deux choses différentes. La première, que les locuteurs savent ce dont on parle, et deuxièmement, que l'éditorial propose déjà à son début une telle solution. L'éditorial est pertinent parce qu'il offre un même intérêt pour la problématisation des thèmes actuels que celui du *Monde*. L'usage d'autres mots et expressions qui expriment l'existence d'une problématisation sociale concernant le *burkini* renforce la pertinence du thème central de l'éditorial : « *polémique* » (ligne 3) ; « *débat* » (ligne 6) ; « *remettre en question* » (lignes 8-9).

La concrétion formelle de loi de sincérité se manifeste de la même manière que dans l'éditorial du *Monde* : l'usage du pronom personnel indéfini « *on* » exprime l'existence d'une voix collective préoccupée à cause du port du *burkini*. De plus, l'éditorialiste se considère lui-même comme faisant partie d'une société, la française, qui est frappée par les événements actuels : « *un islam destructeur (...) qui cherche à remettre en question notre mode de vie, notre culture, notre civilisation* » (lignes 8-9). L'usage de l'adjectif possessif pluriel « *notre* », présent tout au long du texte, manifeste une identification claire, du point de vue moral, mais également culturel et politique, entre l'éditorialiste, les lecteurs et, par implications, tous les citoyens de la République.

(ii) L'éditorial respecte également la loi d'informativité. Son auteur résume la polémique concernant le *burkini* en suivant la structure suivante : référence à l'interdiction du burkini sur quelques communes (lignes 1-7) ; analyse de la valeur sémiotique et culturelle attachée au *burkini* (lignes 7-12) ; réaction d'une figure musulmane sympathisante d'une version radicale de l'islam (12-16) ; référence à l'attitude que les citoyens doivent prendre afin de solutionner le problème (16-21) ; corollaire final (ligne 22).

La loi d'exhaustivité n'est pas respectée. Les informations utilisées dans l'éditorial n'expriment pas de manière chronologique la chaîne des événements attachés à la problématique du *burkini* : l'éditorialiste cherche à problématiser le thème donné en utilisant des commentaires à caractère personnel, commentaires qui ne relèvent pas nécessairement le point de vue de la totalité de la population. La référence au prédicateur Youssef al-Qaradawi renforce cette sensation : bien que certaines voix à l'intérieur de la communauté musulmane française puissent penser la question d'une manière différente, Yves Thréard utilise les paroles d'un intégriste pour fournir la base de son argumentation (lignes 12-14). Il semble que Thréard n'a pas réalisé un exercice de recherche dite *journalistique* avant d'écrire son éditorial.

(iii) En vertu des implications concernant la loi d'exhaustivité, nous pensons que les lois de modalité ne sont non plus respectées. Bien que l'enjeu de captation conduise le journaliste à prendre une certaine position à propos du *burkini*, il renonce aux contraintes déontologiques propres des lois de modalité : les informations concernant la polémique du *burkini* ne sont pas exposées de manière objective. Thréard introduit quelques idées qui pourraient être soumises au débat philosophique et politique en les considérant comme des faits donnés : « *Le burkini n'est pas une prescription coranique, mais la énième manifestation d'un islam politique, militant, destructeur* » (pages 7-8).

De la même manière Thréard insiste sur la catégorisation de certains événements selon des critères personnels qui ont une fausse apparence d'objectivité. En ce qui concerne les raisons de l'expansion en France de l'islam, l'éditorialiste considère qu'elle s'exprime en vertu de « *notre indifférence* » (ligne 14) et « *notre naïveté* » (ligne 14). Par rapport aux décisions destinées à combattre cette expansion, on considère que « *certaines ne sont appliquées qu'à dose homéopathique* » (ligne 16).

### **6.2.2. L'éthos et le ton**

Thréard, donc, s'offre à nous à travers l'énonciation. Il ne cherche pas à décrire seulement une problématique sociale et politique, mais à déterminer ce qu'il en pense. Pour paraphraser Maingueneau, l'éditorialiste énonce une information, mais en même temps il dit « je suis ceci, je ne suis cela » (2000 : 80). Son éditorial nous permet, donc, de pressentir quelle est sa personnalité et son idéologie.

L'énonciation s'appuie, pour cette raison, sur un ensemble de représentations sociales valorisées et dévalorisées : Thréard utilise des stéréotypes liés à la religion musulmane pour construire un univers de sens qu'il partage avec ses interlocuteurs. Nous avons déjà parlé à propos de ces stéréotypes. Voici les plus importantes : identification de l'islam avec ses formulations radicales ; interprétation des prétentions politiques des musulmans comme liés à une certaine logique colonisatrice ; introduction d'une frontière culturelle entre l'Europe et les pays musulmans. La manière de dire les choses implique une certaine manière d'être, indique Maingueneau, toujours attachée à une idéologie partagée par une voix collective (2000 : 81).

Les lecteurs du *Figaro* donnent corps aux idées de Thréard au moment précis où la lecture commence. La logique procédurale est la même que dans le cas du *Monde* : lorsque Thréard séduit les lecteurs, ils commencent à constituer un corps idéologique commun, c'est-à-dire, une communauté imaginaire de ceux qui communient dans l'adhésion à un même discours, celui de la droite politique à base hostile à l'islam. Les articles publiés par *Le Figaro* renforcent cet éthos, qui devient l'expression d'un style de vie engagé dans une communauté idéologique concrète, celle de la droite conservatrice.

### **6.2.3. Conditions de production**

L'éditorial d'Yves Thréard et le texte commenté du *Monde* sont liés à une même situation d'énonciation, celle caractérisée par la polémique attachée à l'usage du *burkini*. Cela signifie que les co-énonciateurs de Thréard et les lecteurs du *Monde* partagent le même contexte socio-politique. C'est-à-dire que cela signifie que la situation de l'énonciation

est la même pour chacun d'entre eux. Cette situation permet aux lecteurs des deux journaux de trouver un point commun de départ auquel faire appel dans une hypothétique discussion concernant le thème proposé.

Cependant, le ton du texte de Thréard se base sur une compréhension différente du fait politique et de ses problématiques. Cette compréhension nous offre déjà un début de l'éditorial. La construction du texte se fonde sur la logique de l'interdiction juridique : « *Le burkini peut-il être interdit ?* », écrit Thréard au début du texte. Cela implique un besoin de placer le débat avant d'établir le contexte situationnel concernant la question du *burkini*. La décision n'est pas innocente : la gestion juridico-politique de l'expérience corporelle devient un des thèmes les plus importants de la France de nos jours. Nous y observons l'exercice des stratégies discursives liées à l'action du biopouvoir. On parle de la question corporelle parce que cette réalité fait partie des objets soumis à la gestion biopolitique. De plus, la manière d'en parler relève le besoin de le réduire à une simple question légale, c'est-à-dire, à une problématique liée à l'exercice du droit positif. Thréard annonce ensuite ce qui va se passer : « *On attend avec impatience la réponse du Conseil d'État* ». L'usage du pronom personnel indéfini semble cacher les désirs du propre Thréard : l'adjectif « impatience » exprime l'intérêt personnel qu'il manifeste à propos du *burkini*.

Après cette introduction, le texte se déroule de manière complètement subjective. Thréard ne spécifie rien concernant la situation de l'énonciation. Il nous demande une connaissance préalable de cette problématique. Contrairement à l'éditorial du *Monde*, *Le Figaro* nous offre un texte de structure imprécise, qui se déroule à partir de deux prémisses. La première, réduire la question du burkini à un problème de type juridico-politique (lignes 1-6). Deuxièmement, introduire quelques appréciations subjectives concernant l'islam en France et sa motivation coloniale (lignes 7-22). Finalement, Thréard lie la question du *burkini* à la défense des valeurs traditionnelles de la France (lignes 23-25).

### **6.2.3.1. La cohérence du discours : le discours direct**

Dans l'éditorial du *Figaro*, Thréard utilise les paroles du prédicateur égyptien Youssef al-Qaradawi pour renforcer ce qu'il veut dire (lignes 12-14) :

Youssef al-Qaradawi, célèbre prédicateur égyptien, jadis conférencier en France avant d'être interdit de territoire, avait prévenu: «Avec vos lois démocratiques, nous vous coloniserons.»

L'éditorialiste indique qu'il y a eu un acte de parole cité en utilisant deux mécanismes. En premier lieu il se sert du plus-que-parfait pour introduire ce que la personne rapportée avait dit. Deuxièmement, Thréard marque le territoire entre ses propres paroles et celles du prédicateur cité entre guillemets. L'éditorialiste indique avec ce double mécanisme que le discours rapporté ne coïncide pas avec lui-même. L'énoncé qui suit la citation rapportée renforce la dichotomie concernant Thréard et la personne rapportée (lignes 14-15) :

Par notre indifférence autant que par notre naïveté, nous avons longtemps été les complices de cette funeste et sournoise entreprise.

Le choix des mots renforce la dichotomie mentionnée. En premier lieu, Thréard considère que la vision radicale de l'islam s'est stabilisée en France à cause des personnes qui n'ont pas vu l'aspect négatif que cette religion supposait pour la République. L'adjectif possessif « notre » et le pronom personnel « nous » renforcent l'idée que Thréard se considère lui-même responsable de cet état de fait. Voici les caractéristiques des personnes qui ont favorisé la consolidation du problème : « indifférence », « naïveté », « complicité », tous les mots à valeur négative qui expriment une certaine passivité. Ces mots entrent en conflit avec les prétentions de la religion musulmane, qui est définie comme une « entreprise funeste et sournoise ».

Cette différence s'offre à nous sous la forme d'un clivage entre la France des valeurs républicaines et la religion musulmane, identifiée avec une de ses versions la plus radicale. Cette idée est bien sûr attachée à celle de l'existence d'une différence préalable entre le style de vie des citoyens français dits laïcs et la manière de vivre des personnes qui l'adhèrent aux préceptes coraniques. Ce clivage marche bien du point de vue textuel grâce à l'existence d'une connivence minimale entre l'énonciateur, Thréard, et les co-énonciateurs, les lecteurs du *Figaro*. C'est évident que les lecteurs de ce journal sont

capables d'interpréter le cotexte lié à sa lecture. C'est-à-dire que les lecteurs comprennent le point de vue de Thréard et celui de tout le reste des journalistes du *Figaro* parce qu'ils partagent un même *topos* idéologique, une même perspective politique qui conditionne le processus de la lecture et également sa compréhension.

### **6.2.3.2. La cohérence du discours : l'usage des endophores textuelles**

Le texte est plein d'endophores au travers desquelles sa cohérence s'articule. En premier lieu, par rapport au *burkini* : « Le burkini peut-il être interdit ? » (ligne 1) ; « une de ces polémiques dont elle a le secret » (ligne 2). Deuxièmement, liées à la caractérisation de la société française : « cet entrisme met à mal notre société, cherche à la déstabiliser » (lignes 12-13). Troisièmement, concernant la figure d'un prédicateur musulman et des personnes opposées aux arrêtés : « Youssef al-Qaradawi, célèbre prédicateur égyptien » (lignes 13-14) ; « ceux qui crient (...) sont les mêmes qui s'indignent » (lignes 20-21). Finalement, relatives aux commentaires des personnes qui s'opposent au processus d'islamisation de la France : « Nos répliques, quand il y en eut, ont été trop tardives. Certaines ne sont appliquées » (lignes 17-18). L'usage de ces endophores détermine la progression du texte à la recherche de sa compréhension.

### **6.2.3.3. La cohérence du discours : valeur sémantique et biopolitique des mots**

Du point de vue sémantique, le texte est truffé de références négatives envers l'islam et les musulmanes qui habitent en France. Bien entendu, les significations sémantiques des mots et des phrases sont clairement ancrées dans le cadre de significations contextuelles concernant la polémique du *burkini*. Cela détermine l'usage d'un ensemble d'éléments inter-phrastiques définis, ceux qui appellent à une certaine manière de codifier la réalité socio-politique des individus placés à la droite du spectre politique. Nous avons vu, également, comment la narrativisation politique du problème du *burkini* est attachée à l'activité des stratégies biopolitiques qui y opèrent. Voici quelques exemples :

(i) De la même manière que dans l'éditorial du *Monde*, le *burkini* se définit par rapport à une expérience concrète des corps, celle des femmes musulmanes. La différence la plus substantielle, c'est que Thréard se positionne à propos de cette tenue à travers une certaine



utilisation de la langue. En premier lieu, il classifie la société française en vertu de son usage: « *arrêtés contre le port du maillot de bain islamique sur leur commune* » (lignes 2-3). Ensuite, il introduit quelques qualificatifs pour se référer au burkini. L'élection signifie de facto une prise de décision politique : « *cette scandaleuse tenue* » (ligne 7); « *[il est une autre] manifestation d'un islam politique, militant, destructeur* » (ligne 9). L'idée du *burkini* comme coutume liée à l'imposition d'une biopolitique concrète, celle des musulmanes, donne lieu à la caractérisation suivante de ce culte : « *[L'islam] cherche à remettre en question notre mode de vie, notre culture, notre civilisation* » (lignes 10-11) ; « *cette funeste et sournoise entreprise* » (ligne 17). Thréard y applique le principe d'extensionnalité sémantique : si le *burkini* est une tradition négative qui fait partie d'une religion concrète, toutes les traditions de ce culte sont-elles également négatives.

(ii) L'expérience de l'espace est aussi présente, mais de façon indirecte. Thréard utilise quelques expressions pour signifier l'existence de deux réalités différenciées, celle de la France démocratique, et celle de la communauté musulmane. Chacune d'entre elles va représenter une expérience différente de l'espace, expérience bien attendue biopolitique. L'idée qui articule cette dichotomie se fonde sur l'interdiction ou l'expulsion du territoire français de tous ceux hostiles aux valeurs de la République : « *[l'islam] cherche à remettre en question notre mode de vie (...). Voile à l'école, prière en rue, menu scolaire halal, apartheid sexuel dans les piscines, les hôpitaux, les auto-écoles* » (lignes 9-11) ; « *[les musulmanes] semeurs de discorde (...) doivent être verbalisés, condamnés, expulsés* » (lignes 22-23).

(iii) La situation est décrite en utilisant quelques expressions qui s'adressent à l'état émotionnel des lecteurs du *Figaro*, surtout par rapport à la sécurité nationale. Cette description se base sur les idées de la lutte et de la confrontation entre la France et l'Islam : « *cet entrisme met à mal notre société, cherche à la déstabiliser* » (lignes 12-13) ; « *Notre liberté est en jeu* » (lignes 23-24).

#### **6.2.4. Les références et les déictiques : les embrayeurs du discours**

Dans l'éditorial du *Figaro* on trouve plusieurs mots et expressions concernant la polémique suscitée par l'usage du *burkini*, mais aussi relatives à la présence du culte

musulman en France. Par rapport au débat, Thréard prend une position contraire à cette réalité, bien qu'il définisse la question du *burkini* en utilisant presque le même ensemble de termes que dans le texte du *Monde* : « *polémique* » ; « *débat* ». De plus, on trouve également des références génériques attachées à une certaine idée d'appartenance à une même communauté politique et nationale, la France. L'usage du pronom possessif à valeur pluriel relève cette signification en la faisant partie du pays : « *notre mode de vie* » ; « *notre société* » ; « *notre culture* » ; « *notre civilisation* ».

De la même manière on trouve dans l'article des références spécifiques définies. C'est le cas des noms propres qui renvoient à la figure d'une personnalité religieuse ou d'un pays : « *Youssef al-Qaradawi* » ; « *France* » ; et également d'une expression définie concernant une institution juridique : « *Le Conseil d'État* » On utilise de la même manière des constructions nominales concernant quelques réalités administratives : « *Plusieurs maires* ».

En ce qui concerne les déictiques, toujours déterminés par la situation d'énonciation, on trouve les exemples suivants :

(i) Déictiques personnels : Thréard utilise le pronom personnel indéfini « *on* » au début de l'article pour se placer au centre de la production discursive. En qualité de pronom indéfini, le choix sert à s'identifier avec un collectif donné, celui des personnes qui attendent la décision du Conseil d'État par rapport à l'usage du *burkini*, mais également sert à se manifester comme voix d'un collectif politique, celui des électeurs de droite. Il utilise également le pronom possessif de première personne à valeur singulier et pluriel « *notre* » et « *nos* » pour signifier son appartenance au collectif mentionné, et également pour établir une fracture discursive entre ses sympathisants et les « *défenseurs des droits des musulmans* ».

(ii) Indices spatio-temporels : on trouve également des déictiques qui expriment l'espace et le temps par rapport à l'énonciateur. C'est le cas des expressions « *cet été* » et « *depuis trente ans* », pour exprimer le moment temporel concernant la polémique du *burkini*.

(iii) Les temps verbaux : les temps verbaux utilisés renforcent le point de vue défendu par l'auteur de l'article. Dans l'introduction on utilise le présent de l'indicatif pour

exemplifier l'actualité du *burkini* et les dangers qu'il peut provoquer: « *Le burkini peut-il être interdit* » ; « *[Elle] donne raison* » ; « *Notre liberté est en jeu* » ; « *Le burkini n'est pas une prescription coranique* ». De plus, on utilise le passé composé pour introduire des événements passés liés à la situation de l'énonciation : « *Plusieurs maires ont pris* » ; « *la polémique a fleuri* » ; « *nous avons longtemps été les complices* » ; « *nos répliques (...) ont été trop tardives* ». L'usage du subjonctif fait ressortir sa valeur hypothétique pour signifier une situation à éviter: « *Le pire serait que le débat s'éternise et se fourvoie* ».

### 6.2.5. Les axiologiques et la motivation socio-politique de l'éditorial

L'éditorial écrit par Thréard est un bon exemple de texte chargé de références axiologiques. Bien qu'en principe il soit lié aux contraintes formelles des éditoriaux et d'un certain style journalistique, il se relève finalement comme une colonne d'opinion où l'analyse objective de la réalité n'existe pas. La classification des axiologiques répond à la structure suivante : 1) Expressions qui expriment une conception négative de l'islam ; 2) Mots liés aux valeurs et traditions de la République Française.

(i) L'islam, un culte dangereux : « *islam politique, militant, destructeur* » ; « *cet entrisme met à mal notre société* » ; « *cette funeste et sournoise entreprise* ». Thréard s'adresse aux musulmans, mais également à tous ceux citoyens identifiés comme étant de gauche qui dénoncent la stigmatisation de l'islam en France. Selon Thréard, tous font partie d'une même construction politique qui menace l'intégrité de la France : « *semeurs de discorde et prosélytes d'un ordre aussi archaïque* ».

(ii) Mots liés aux valeurs et traditions de la République Française : Thréard y utilise quelques métaphores sportives, même de guerre, pour signifier le besoin de gagner la bataille contre l'islam. Ces métaphores se fondent sur la défense de certaines valeurs éthiques. C'est le cas de : « *Notre liberté est en jeu* » ; « *Lucidité et fermeté doivent enfin triompher* ». L'appel à la « lucidité » renvoie à un des plus importants événements historiques de la France, celui des Lumières. Cet appel n'est pas innocent : il lui permet de caractériser l'islam comme une tradition contraire à la raison et aux valeurs propres des démocraties européennes.

## 7. Conclusions

Dans le présent travail nous avons essayé de montrer comment la tradition française de l'analyse du discours peut se développer loin de l'analyse purement linguistique. Les références notionnelles extraites des textes de Michel Foucault montrent que l'interprétation épistémique des textes doit articuler notre compréhension du fait discursif. Cela signifie que l'étude développée par l'analyste du discours pourrait se construire à partir des approches nettement linguistiques, mais également pragmatiques. Pour cette raison nous avons structuré notre travail de manière duale : dans un premier moment nous avons analysé les notions foucaaldiennes les plus importantes du point de vue de la compréhension ontologique, celles de la biopolitique et du biopouvoir; deuxièmement nous avons essayé de trouver les connexions existantes entre ces notions et les perspectives procédurales de Michel Pêcheux, Sophie Moirand et Dominique Maingueneau.

Nous avons montré également comment les stratégies discursives liées à l'exercice du biopouvoir déterminent l'univers de discours que nous partageons. Tant dans le cas de l'éditorial du *Monde* que dans le cas du texte du *Figaro* l'objet polémique a été codifié en vertu de ces stratégies : la gestion du corps de la femme s'est placée au centre du débat à propos du *burkini* comme métaphore de deux expériences différentes de l'espace public, celle de l'Islam et celle de la France laïque à tradition chrétienne. Nous avons essayé de montrer, par rapport à cette considération, comment la base idéologique sous-jacente des editoriaux a déterminé leur production effective. C'est-à-dire que nous avons établi comment l'action du biopouvoir a déterminé, selon des critères purement biopolitiques, de quelle manière on parle du *burkini* dans les editoriaux analysés.

Enfin, nous avons considéré la possibilité de développer une nouvelle perspective analytique capable de clarifier, de manière critique, de quelle manière le pouvoir politique conditionne la production discursive, mais également son analyse, soit purement linguistique, soit purement pragmatique.

## 8. Bibliographie

Blay, Michel (2001) : *Grand dictionnaire de la philosophie*. Paris : Larousse.

Chiss, Jean-Louis ; Filliolet, Jacques et Maingueneau, Dominique (2001) : *Introduction à la linguistique française*. Paris : Hachette.

Foucault, Michel (1971) : *L'ordre du discours*. Paris : Gallimard.

Foucault, Michel (1976) : *Histoire de la sexualité. Volume I : La volonté de savoir*. Paris : Gallimard.

Foucault, Michel (1994) : « Le jeu de Michel Foucault », IN *Dits et écrits III. 1976-1979*, Defert, Daniel ; Ewald, François et Lagrange, Jacques (éds.). Paris : Gallimard, 298-329.

Foucault, Michel (1994) : « Naissance de la biopolitique », IN *Dits et écrits III. 1976-1979*, Defert, Daniel ; Ewald, François et Lagrange, Jacques (éds.). Paris : Gallimard, 818-825.

Foucault, Michel (1994) : « L'Occident et la vérité du sexe », IN *Dits et écrits III. 1976-1979*, Defert, Daniel ; Ewald, François et Lagrange, Jacques (éds.). Paris : Gallimard, 101-106.

Foucault, Michel (1994) : « Pouvoirs et stratégies », IN *Dits et écrits III. 1976-1979*, Defert, Daniel ; Ewald, François et Lagrange, Jacques (éds.). Paris : Gallimard, 418-428.

Foucault, Michel (1984) : « Du gouvernement des vivants », IN *Dits et écrits IV. 1980-1988*, Defert, Daniel ; Ewald, François et Lagrange, Jacques (éds.). Paris : Gallimard, 125-129.

Foucault, Michel (1984) : « Les mailles du pouvoir », IN *Dits et écrits IV. 1980-1988*, Defert, Daniel ; Ewald, François et Lagrange, Jacques (éds.). Paris : Gallimard, 182-201.

Foucault, Michel (1984) : « Sexualité et solitude », IN *Dits et écrits IV. 1980-1988*, Defert, Daniel ; Ewald, François et Lagrange, Jacques (éds.). Paris : Gallimard, 168-178.

Foucault, Michel (1984) : « Le sujet et le pouvoir », IN *Dits et écrits IV. 1980-1988*, Defert, Daniel ; Ewald, François et Lagrange, Jacques (éds.). Paris : Gallimard, 222-243.

Foucault, Michel (1984) : « Usage des plaisirs et techniques de soi », IN *Dits et écrits IV. 1980-1988*, Defert, Daniel ; Ewald, François et Lagrange, Jacques (éds.). Paris : Gallimard, 539-560.

Grice, Paul (1975) : « Logic and conversation », IN *Syntax and Semantics 3: Speech Arts*, Morgan et Cole (éds.). New York: Academic Press, 41-58.

Le Pen, Jean Marie (1986) : *Pour la France*. Paris : Albatros.

Mainueneau, Dominique (2000) : *Analyser les textes de la communication*. Paris : Dunod.

Mayaffre, Damon (2005) : « Formation(s) discursive(s) et discours politique : l'exemplarité des discours communistes versus bourgeois durant l'entre-deux-guerres », IN *Texte !* juin 2004 [en ligne].

Mazière, Francine (2005) : *L'analyse du discours*. Paris : PUF.

Moirand, Sophie (2011) : *Les discours de la presse quotidienne*. Paris : PUF.

Rabatel, Alain et Chauvin-Vileno, Andrée (2006) : « La "question" de la responsabilité dans l'écriture de presse », IN *Semen - Revue de sémio-linguistique des textes et discours*. Besançon : Presses Universitaires de l'Université de Franche Comté, 5-24.

Péan, Pierre et Cohen, Philippe (2003) : *La face cachée du Monde. Du contre-pouvoir aux abus de pouvoir*. Paris : Mille et une nuits.

Thibau, Jacques (1996) : *Le Monde. 1944-1996. Histoire d'un journal, un journal dans l'histoire*. Paris : PLON.

Yagüez, Jorge (1995) : *Michel Foucault : Verdad, poder, subjetividad. La modernidad cuestionada*. Madrid : Ediciones Pedagógicas.

## 9. Annexes

### 9.1. Annexe I

« *Le burkini de la discorde* ». Éditorial publié dans *Le Monde* le 20 août 2016

La France est décidément un pays remarquable. Jusqu'à l'absurde. Capable de s'enflammer, au plus creux de l'été, une de ces polémiques fiévreuses dont elle a le secret. La « guerre » du « burkini » qui fait rage depuis quelques jours dans les cités balnéaires de la Méditerranée en offre une nouvelle démonstration. Pour qui y aurait miraculeusement échappé, précisons que le burkini – crase pour le moins paradoxale du « bikini » qui dénude la femme et de la « burqa » qui la cache intégralement – est une tenue de bain qui couvre le corps et la tête des quelques musulmanes qui la portent, soit l'équivalent, à la plage, du hidjab à la ville.

Depuis que le maire de Cannes a interdit, le 27 juillet, le port de cette tenue, les arrêtés municipaux se sont multipliés. Le burkini est désormais proscrit (en général jusqu'à la fin de la saison estivale) dans une douzaine de communes des Alpes-Maritimes, dont Nice, Menton, Cannes, Villeneuve-Loubet..., et cinq du Var, dont Fréjus, Sainte-Maxime ou Le Lavandou. Sans oublier Le Touquet, dans le Pas-de-Calais ou Sisco, en Haute-Corse, où l'on a fait, à tort, du burkini la cause d'une rixe récente.

Le débat fait donc rage. Les maires qui ont pris ces arrêtés invoquent principalement deux motifs étroitement liés : le trouble à l'ordre public que provoquerait – ou pourrait provoquer – cette tenue, considérée comme un vêtement religieux ostentatoire, et le respect du principe de laïcité. Leurs détracteurs, notamment la Ligue des droits de l'homme et le Collectif contre l'islamophobie en France, estiment au contraire que la laïcité ne s'impose pas aux individus dans l'espace public (sauf pour le port du voile intégral, interdit par la loi) et que ces interdictions constituent donc une atteinte à des libertés fondamentales, notamment celle de se vêtir à sa guise.

On verra ce que la justice en dit. Sans attendre, les responsables politiques se sont précipités dans la controverse. Le 17 août, dans un entretien à La Provence, le premier



ministre a dit « comprendre les maires qui, dans un moment de tension, ont le réflexe de chercher des solutions, d'éviter des troubles à l'ordre public ». Et Manuel Valls ajoutait que « le burkini n'est pas une mode. C'est la traduction d'un projet politique, de contre-société, fondé sur l'asservissement de la femme ».

Beaucoup à droite (François Baroin, François Fillon, Christian Estrosi, Valérie Pécresse...) lui ont emboîté le pas, ainsi que la présidente du Front national, Marine Le Pen.

### **Symptôme**

Le burkini mérite-t-il un tel émoi ? On ne le pense pas. Mais cette affaire est, hélas, révélatrice des tensions qui minent la société française, traumatisée par les attentats djihadistes qui la frappent depuis deux ans.

Elle est le symptôme d'une société assez troublée par l'islam pour être tentée d'adopter à l'égard des musulmans des réglementations spécifiques, voire discriminatoires : aujourd'hui le burkini, demain, si l'on suit quelques ténors de la droite, l'interdiction du voile à l'université ou le refus des menus de substitution dans les cantines scolaires.

Mais la polémique est également le symptôme d'une communauté musulmane qui, du moins dans sa composante radicale, refuse d'admettre le caractère ostensible, voire ostentatoire, que constitue une tenue comme le burkini, et n'y voit qu'une preuve d'ostracisme. C'est de ces crispations réciproques qu'il faut à tout prix sortir.

## 9.2. Annexe II

« *Burkini ? Burki non* ». Éditorial d'Yves Thréard publié dans *Le Figaro* le 24 août 2016

Le burkini peut-il être interdit? On attend avec impatience la réponse du Conseil d'État. Plusieurs maires ont pris, cet été, des arrêtés contre le port du maillot de bain islamique sur leur commune. Immédiatement, la polémique a fleuri. Les recours en justice aussi. Si la plus haute juridiction administrative donne raison aux élus concernés, il sera en principe inutile de légiférer. Si tel est le cas, l'affaire aura été rondement menée. Tant mieux. Le pire serait que le débat s'éternise et se fourvoie dans des considérations totalement étrangères à cette scandaleuse tenue. La laïcité et la religion sont ici hors sujet. Le burkini n'est pas une prescription coranique, mais la énième manifestation d'un islam politique, militant, destructeur, qui cherche à remettre en question notre mode de vie, notre culture, notre civilisation. Voile à l'école, prière de rue, menu scolaire halal, apartheid sexuel dans les piscines, les hôpitaux, les auto-écoles, niqab, burqa... Depuis trente ans, cet entrisme met à mal notre société, cherche à la déstabiliser. Il est temps de lui claquer la porte au nez. Youssef al-Qaradawi, célèbre prédicateur égyptien, jadis conférencier en France avant d'être interdit de territoire, avait prévenu: «Avec vos lois démocratiques, nous vous coloniserons.» Par notre indifférence autant que par notre naïveté, nous avons longtemps été les complices de cette funeste et sournoise entreprise. Nos répliques, quand il y en eut, ont été trop tardives. Certaines ne sont appliquées qu'à dose homéopathique: ainsi en va-t-il du voile intégral sur la voie publique. Aucun accommodement ne doit plus être possible. Il est d'ailleurs intolérable que ceux qui crient à la «stigmatisation» des musulmans soient les mêmes qui s'indignent des inégalités persistantes entre les hommes et les femmes en France. Lucidité et fermeté doivent enfin triompher. Semeurs de discorde et prosélytes d'un ordre aussi archaïque doivent être verbalisés, condamnés, expulsés. Notre liberté est en jeu.

Lucidité et fermeté doivent enfin triompher.